Nations Unies S/PV.6034

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

6034e séance

Mardi 9 décembre 2008, à 10 heures
New York

Président :	M. Mesić	(Croatie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Weisleder
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/738)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-63700 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/738)

Le Président : Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux ministres et autres distingués représentants qui participent à la présente séance du Conseil de sécurité aux côtés du Secrétaire général. Leur présence ici témoigne de l'importance de la question soumise à l'examen du Conseil. Je voudrais aussi saluer tout particulièrement la présence du Secrétaire général parmi nous.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Inde, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Liechtenstein, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de la Turquie et de la République islamique d'Iran, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/738, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Croatie, transmettant un document de réflexion sur la question à l'ordre du jour.

La République de Croatie a décidé de proposer le thème d'aujourd'hui pour deux raisons principales. Premièrement, nous croyons que seule une réponse à l'échelon mondial apportera des solutions à la menace mondiale posée par le terrorisme et que cette tribune est la seule instance permettant de formuler cette réponse. Deuxièmement, nous pensons que le degré de solidarité internationale n'est plus le même qu'en septembre 2001 et dont nous avons sans doute aussi besoin aujourd'hui. Si quelqu'un a des doutes sur ce point, les attentats récents qui se sont produits à Mumbai ont dû les dissiper.

J'invite maintenant le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement croate d'avoir convoqué cette séance opportune et je souhaite la bienvenue à S. E. le Président Mésić, de la Croatie, qui préside en personne cette séance.

Le terrorisme est un fléau mondial qui cause des carnages effroyables et moralement répréhensibles. Il cherche à instaurer la méfiance entre les États et les peuples. Il cherche à déchirer les sociétés, saper les institutions et affaiblir les liens qui unissent les communautés. Les horribles attentats qui se sont produits à Mumbai il y a deux semaines ne sont que l'illustration la plus récente de la folie furieuse qui s'empare de certains individus.

Le terrorisme est l'une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le combattre doit être l'une des priorités essentielles de la communauté internationale. Les terroristes équipés aujourd'hui d'avions et armés de fusils pourraient bien commettre demain des attentats avec des forces encore plus puissantes. Nous devons donc montrer à ceux qui considèrent la terreur comme un moyen légitime d'atteindre leurs objectifs qu'ils vont échouer.

La meilleure réponse à apporter à cette idéologie destructrice et malfaisante est de réaffirmer fermement la résistance collective. Nous devons défendre les droits de l'homme que le terrorisme viole avec tant de brutalité. Nous devons défendre les valeurs consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme,

dont nous allons célébrer demain le soixantième anniversaire.

Il appartient à l'ONU de diriger les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre cette menace qu'aucune cause, aucun grief ne peut justifier. En tant qu'organisation universelle, indépendante et impartiale, l'ONU est remarquablement bien placée pour jouer ce rôle. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont à maintes reprises vigoureusement condamné le terrorisme. Ils se sont attachés à promouvoir la norme universelle selon laquelle le terrorisme n'est jamais acceptable. Ils ont adopté des instruments juridiques importants et d'autres mesures visant à faire appliquer la loi et ils se sont penchés sur les dimensions économiques et sociales du terrorisme. L'adoption par l'Assemblée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006 a été une décision historique qui témoigne de l'engagement unanime et sans équivoque de la communauté internationale.

Les mécanismes de l'ONU, tels que l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, sont également des éléments importants du tableau. Les organismes des Nations Unies, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, fournissent conseils et assistance technique. Dans certains pays, l'ONU est peut-être la seule source d'assistance acceptable pour des raisons politiques. Dans d'autres, l'ONU peut apporter une valeur ajoutée en apportant une légitimité aux programmes bilatéraux ou régionaux en établissant qu'ils répondent aux normes et critères internationaux.

Nous tirons également parti du pouvoir fédérateur de l'ONU dans le cadre de cette lutte. Lors de la Réunion de haut niveau sur la culture de la paix, qui s'est tenue le mois dernier, les dirigeants et les hauts responsables de plus de 70 États Membres, représentant des confessions et communautés diverses, ont rejeté l'utilisation de la religion pour justifier le massacre d'innocents, les actes de terrorisme, la violence et la coercition. En septembre, j'ai organisé ici même, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, un colloque qui a mis l'accent sur le sort des victimes, ce qui était grandement nécessaire. Le terrible paradoxe est que les voix des terroristes sont souvent mieux entendues que celles des victimes qui subissent leur cruauté. Ceci n'est que le début de nos efforts pour corriger ce déséquilibre, donner un visage humain aux victimes du terrorisme et créer par là une culture qui rejette le terrorisme.

Permettez-moi, Monsieur, pour terminer, de vous rappeler que nous nous réunissons deux jours avant de commémorer l'attentat à la bombe commis contre les bureaux de l'ONU en Algérie il y a un an. Cet attentat effroyable a fauché les vies de 17 collègues et blessé 40 autres personnes. Il nous rappelle l'attentat perpétré contre les locaux de l'ONU à Bagdad il y a plus de cinq ans. Il y a à peine quelques semaines, un attentat-suicide à la bombe a été commis contre les locaux de l'ONU à Hargeisa, en Somalie, tuant deux de nos collègues.

Il est plus évident que jamais que l'ONU est, elle aussi, devenue une cible. Or, ces tragédies ne nous ont pas empêchés de servir la communauté internationale, pas plus qu'elles n'ont entamé notre capacité de le faire. L'ONU poursuivra son travail crucial là où il le faudra et quand il le faudra.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de bien vouloir limiter leur intervention à cinq minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer un texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle du Conseil.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, au nom de mon pays, je voudrais vous saluer et vous exprimer le grand honneur que nous avons de vous voir présider cette importante séance dont le thème a si judicieusement été choisi par la délégation de votre pays. Le Burkina Faso aurait voulu participer à ce débat à un haut niveau, mais la coïncidence avec sa fête nationale ne nous a pas laissé le choix.

La quête d'une paix durable et d'une sécurité collective effective a été au cœur des préoccupations et des motivations des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, dans une volonté affichée d'épargner à l'humanité les affres de la guerre, et de construire une communauté des Nations dont la solidarité et la coopération seraient les principaux vecteurs. Plus de 60 ans plus tard, cette quête n'est toujours, hélas, qu'une aspiration, un défi que la

communauté internationale doit relever, face aux multiples menaces qui pèsent en permanence sur le monde.

Aujourd'hui, l'une des plus dangereuses de ces menaces est sans nul doute la menace terroriste, qui a réussi le pari de se porter et de porter la peur au cœur de nos vies et de nos sociétés, comme les derniers attentats de Mumbai viennent, hélas, de nous en administrer la preuve. C'est l'occasion pour moi de présenter les condoléances les plus sincères du Burkina Faso aux familles des victimes et à tout le Gouvernement et le peuple indien.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et vous exprimer notre profonde gratitude, pour nous avoir conviés au débat de ce jour sur cette question, dont l'Assemblée générale a très tôt perçu l'importance, qui l'a inscrite à son ordre du jour depuis 1972, et l'examine annuellement depuis 1993.

Face à un fléau dont la nature, les méthodes et les manifestations ont ébranlé beaucoup de nos certitudes, la communauté internationale s'est mobilisée, en quête d'une réponse rapide et appropriée. Certes, pour des raisons diverses, des divergences, souvent profondes, n'ont pas toujours facilité une coopération efficace des États à cette fin. Il convient de reconnaître, toutefois, les efforts considérables qui ont été fournis, tant par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, que par des institutions telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation maritime internationale, qui ont développé et renforcé de nombreux instruments, la dernière en date étant la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée par l'Assemblée générale, qui contient un Plan d'action.

Nous ne pouvons à cet égard passer sous silence l'apport appréciable de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de sa Branche de prévention du terrorisme, qui se décline en assistance technique fournie à ce jour à plus de 115 États dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que du renforcement de leurs institutions nationales de poursuites et d'application de la loi. L'Assemblée générale doit poursuivre son effort de renforcement du cadre juridique, en finalisant le projet de convention générale sur le terrorisme, en souffrance depuis plusieurs années.

Pour sa part, le Conseil de sécurité a, et cela depuis bientôt une décennie, intensifié son action, en particulier après les injustifiables attentats du 11 septembre 2001. L'adoption des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004), notamment, ainsi que la mise en place des comités y relatifs et la création de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, s'inscrivent dans cette logique. Les actions des comités et leurs groupes d'experts ont contribué à établir et renforcer notablement les efforts entrepris par l'ensemble du système.

Malgré ces initiatives, force est de reconnaître que les menaces à la paix et à la sécurité du fait des actes terroristes sont loin d'avoir été circonscrites, encore moins éradiquées. Les actes terroristes n'épargnent plus aucun continent, ni pays, ni population. Les Nations Unies elles-mêmes ont été à plusieurs occasions la cible des terroristes. Face à cette situation, des mesures additionnelles urgentes s'imposent.

En ce qui concerne le renforcement du cadre juridique, la revue de la mise en œuvre de la Stratégie globale, le 4 septembre 2008, a contribué à mettre en lumière le besoin d'une convention globale qui ferait le lien entre les textes en vigueur, en apportant une définition claire et précise des concepts et en favorisant une application non sélective de ces instruments, le terrorisme étant un défi commun.

Du point de vue pratique, une mise en cohérence des actions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de tous les autres organes et institutions est indispensable, dans le cadre de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme mise en place par le Secrétaire général.

Enfin, nous devons à l'honnêteté de reconnaître la part de responsabilité des États, qui n'ont malheureusement pas toujours démontré la volonté politique nécessaire pour combattre ce fléau. Pire, ils n'ont pas toujours eu le courage de reconnaître que les causes profondes du terrorisme sont à rechercher dans la misère et la pauvreté, dans nos égoïsmes, dans nos propres comportements faits d'intolérance et d'exclusion. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, vains seront nos efforts.

Le Burkina Faso appartient à une région de l'Afrique, l'Afrique de l'Ouest, longtemps considérée comme une région épargnée par la menace terroriste, mais elle est désormais directement confrontée à divers réseaux de crime organisé, y compris des réseaux terroristes, alors même que les États de la région ne disposent pas de moyens suffisants pour y faire face. L'interpénétration des populations, la porosité des

frontières, le manque d'infrastructures et de moyens de contrôle exposent considérablement ces États déjà fragiles et fragilisés à mains égards.

Je voudrais donc lancer à nouveau un appel à tous nos partenaires pour une assistance conséquente aussi bien dans le domaine financier qu'en matière de renforcement des capacités, et ce en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales et régionales, car tout comme pour d'autres aspects du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'avantage comparatif de ces organisations, plus proches des réalités, est réelle, et, sous peine d'échec, ne saurait être ignoré.

Pour vaincre le terrorisme, nous devons rester unis et déterminés. Pour autant, notre stratégie commune de lutte doit tenir compte des plus grandes valeurs de l'humanité et respecter les droits de l'homme ainsi que toutes les croyances. Il est également important que les plus grands maux, que sont la pauvreté et les inégalités sociales, soient pris en compte pour éviter qu'ils soient exploités par les terroristes. Pour sa part, le Burkina Faso réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et réitère sa disponibilité à continuer à appuyer tous les efforts de la communauté internationale pour lutter contre ce fléau.

C'est dans cet esprit qu'il a accueilli, du 20 au 22 mars 2007, la quatrième Conférence des ministres de la justice des pays francophones d'Afrique sur la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Cette conférence a servi aux pays participants de cadre d'examen des progrès qu'ils ont accomplis pour l'internalisation des instruments juridiques auxquels ils sont parties, y compris la soumission de leurs rapports aux différents comités du Conseil de sécurité.

La Déclaration de Ouagadougou, qui a sanctionné les travaux de cette conférence, a particulièrement insisté sur le rôle de la coopération internationale comme élément important pour prévenir et combattre le terrorisme conformément aux obligations imposées par le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les autres instruments pertinents, en particulier ceux relatifs aux droits de l'homme, aux droits des réfugiés et au droit international humanitaire.

Pour le Burkina Faso, pour relever ce défi global que constitue le terrorisme, aucun effort ne doit être épargné pour assurer le renforcement de la coopération au développement, y compris l'assistance technique.

Enfin, nous tenons à remercier la délégation croate de nous avoir soumis le projet de déclaration présidentielle, auquel tout naturellement nous apportons notre total soutien.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer la gratitude sincère de mon gouvernement pour cette initiative et pour l'honneur de vous voir aujourd'hui présider le Conseil.

Les événements tragiques de Mumbai, et je saisis l'occasion pour renouveler les condoléances de mon gouvernement et de mon pays aux victimes innocentes et à leurs familles, démontrent une fois de plus que le terrorisme représente une menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. Des politiques efficaces contre le terrorisme ne peuvent pas être improvisées à chaud, au lendemain des attaques terroristes. Il faut bien au contraire un travail patient et tenace pour édifier et renforcer la coopération et la confiance mutuelle entre les pays.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite par la France au nom de l'Union européenne. La menace du terrorisme est très forte et, malheureusement, elle le restera pour tout l'avenir prévisible. La mondialisation et les nouvelles technologies facilitent sa propagation au-delà des frontières et accroissent le risque d'une convergence entre les organisations terroristes et le trafic illégal, l'utilisation illicite des réseaux financiers et la prolifération des armes de destruction massive. Cette menace est variée, complexe et en constante évolution. Elle appelle une volonté politique à long terme, une vision globale et la capacité d'adapter les ripostes à divers scénarios.

Selon nous, l'Organisation des Nations Unies reste le cadre le plus approprié pour améliorer et mieux définir les politiques de lutte contre le terrorisme. Conçues à l'origine pour mieux réglementer cette question, ces politiques ont peu à peu été améliorées grâce à de nouveaux instruments et à des structures mises à jour. Le rôle de l'ONU est d'autant plus crucial qu'il est de plus en plus nécessaire que tous les États Membres lui accordent leur soutien pour procéder aux interventions nécessaires.

Pour toutes ces raisons, le débat d'aujourd'hui est important. Dans la lutte contre les terroristes, nous n'en sommes pas aux premiers stades de coopération

entre les États et les peuples. Nous disposons d'une Stratégie mondiale convenue entre tous les Membres de l'ONU et nous devons accélérer la mise en œuvre de ses quatre piliers. Cette stratégie devrait être mise en œuvre dès aujourd'hui en s'appuyant sur l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme.

La ratification de l'ensemble des 16 conventions antiterroristes est une priorité. Ces conventions donnent lieu à une série d'engagements contraignants qui insistent sur la primauté de la coopération par rapport aux souverainetés individuelles, à un moment où nous reconnaissons le caractère indivisible de la paix et de la sécurité dans un univers mondialisé. La mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sur cette question n'est pas seulement une obligation qui nous incombe, mais aussi une exigence que nous avons tous.

La promotion et la protection des droits de l'homme est également une priorité, tout comme la primauté du droit, en tant que partie intégrante d'une stratégie antiterroriste efficace. Il ne doit y avoir ni refuge ni impunité pour les terroristes. Une assistance technique devrait être disponible pour les pays qui en ont besoin, et les victimes devraient avoir les moyens garantis d'obtenir justice, ce qui permettrait à la compassion de se transformer en solidarité.

Il est aussi crucial de venir au secours des États en faillite pour garantir le respect des droits de l'homme reconnus par l'ONU et atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité en général. La prévention et la détection précoce des extrémistes et des mouvements de radicalisation, auxquels la jeune génération est particulièrement sensible, sont indispensables, de même que des mécanismes plus efficaces d'échange d'informations, de coordination entre les services de maintien de l'ordre et d'assistance juridique mutuelle dans le domaine pénal.

L'Union européenne a mis en place une série d'instruments de coopération judiciaire entre ses États qui s'est déjà avérée efficace dans de nombreuses affaires. Après les attentats terroristes de Madrid et de Londres, par exemple, la collaboration directe instaurée entre juges européens a permis l'arrestation en Italie de certains des auteurs de ces attentats et leur remise immédiate aux autorités espagnoles et britanniques.

Nous pouvons gagner le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Pour cela, tous les pays doivent fournir un effort cohérent et à long terme. Nous avons besoin d'une coopération internationale résolue reposant sur des stratégies précises et sur la confiance mutuelle. Nous devons empêcher ces crimes odieux de susciter l'hostilité et la méfiance entre les pays et entre les peuples.

L'Italie appuie entièrement le projet de déclaration présidentielle d'aujourd'hui et l'appel à la solidarité qu'il doit contenir, réaffirmant ainsi la détermination du Conseil de sécurité à combattre toutes les formes de terrorisme.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président Mesić, ainsi que la délégation croate, d'avoir organisé ce débat très important qui met l'accent sur la menace terroriste à laquelle nous sommes tous confrontés et sur les efforts déployés pour y faire face par les programmes antiterroristes des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la présence du Secrétaire général.

Je voudrais aussi saluer l'Ambassadeur Jurica pour sa contribution remarquable en tant que Président du Comité contre le terrorisme.

Le terrorisme, sous toutes ses formes, est l'un des plus grands défis à la sécurité auxquels doit faire face la communauté internationale. Les récents attentats terroristes de Mumbai, en Inde, où des civils ont expressément été pris pour cible, viennent douloureusement nous rappeler que nous sommes tous confrontés à la menace du terrorisme. Nous offrons notre solidarité et notre partenariat au peuple indien dans sa lutte contre les terroristes.

Aucune région géographique, aucun pays ni aucune organisation internationale n'est à l'abri. Les actes de terrorisme menacent tous les peuples et toutes les nations. Si nous, les États Membres, voulons que notre combat commun contre le terrorisme aboutisse, nous devons travailler ensemble de manière stratégique et coordonnée.

Aujourd'hui, je voudrais soulever trois points. Premièrement, les États-Unis appuient vigoureusement le rôle central que joue l'ONU dans la lutte mondiale contre le terrorisme et nous voulons accroître les capacités et la volonté de l'Organisation de jouer un rôle constructif et efficace. L'ONU doit continuer d'améliorer la coordination entre ses différents

programmes antiterroristes et identifier les moyens concrets par lesquels les différents éléments du système des Nations Unies pourront contribuer à la campagne mondiale menée contre le terrorisme, en veillant à ce que tous les organes et instances pertinentes se préoccupent avant tout d'apporter des contributions concrètes à cet effort mondial.

Bien que le Conseil de sécurité doive jouer un rôle clef, de nombreux autres éléments du système des Nations Unies peuvent et devraient apporter leur contribution à ce vaste effort antiterroriste, que ce soit dans le domaine du renforcement des capacités, de l'éducation, du développement économique ou en aidant à régler les situations que les terroristes et les extrémistes exploitent.

Deuxièmement, tous les États Membres doivent travailler de concert, en coopération étroite, pour instaurer un climat de moins en moins favorable aux terroristes. Nous exhortons tous les États Membres à respecter leurs obligations internationales de refuser tout refuge aux terroristes et de traduire en justice ceux qui financent, préparent, facilitent ou commettent des actes de terrorisme. Nous prions aussi instamment les États Membres de tout mettre en œuvre pour empêcher les terroristes de profiter de quelconques concessions ou avantages financiers qu'ils pourraient tirer des prises d'otages ou d'autres activités illicites.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider certains États Membres à renforcer leur capacité de s'acquitter de leurs obligations de lutter contre le terrorisme et de satisfaire aux normes antiterroristes internationales, dans l'objectif à long terme de réduire les situations propices au terrorisme.

En 2007, dans le cadre de leur programme d'assistance à la lutte contre le terrorisme, les États-Unis ont organisé 266 activités de formation qui ont rassemblé plus de 4 500 participants venus de 64 pays, mettant l'accent sur le maintien de l'ordre public dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

Nous avons fait d'énormes efforts pour renforcer les capacités de financement de la lutte contre le terrorisme dans 45 pays, grâce à notre programme de formation au financement de la lutte contre le terrorisme, afin qu'ils aient davantage les moyens d'enquêter, d'identifier et d'interdire les mouvements financiers en direction des groupes terroristes. Nous avons également organisé une formation sur la sécurité aux frontières et renforcé les capacités en la matière de 23 pays par le biais du programme d'interdiction des terroristes, qui vise à limiter la mobilité des terroristes et à renforcer la coopération internationale en matière de collecte des données biométriques.

En outre, les États-Unis se sont également particulièrement employés à accroître le développement économique en aidant les États Membres à lutter contre la pauvreté, le chômage, la faiblesse des institutions et la corruption, contribuant ainsi à paralyser la capacité des terroristes de tirer parti de ces situations pour enrôler de nouvelles recrues ou satisfaire d'autres objectifs.

Enfin, les États-Unis se félicitent du projet de déclaration présidentielle sur le terrorisme qui sera rendu public aujourd'hui. L'appui unanime que recueille cette déclaration montre bien la volonté collective du Conseil de s'attaquer à la menace que font peser les terroristes sur la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons également de la réaffirmation par le Conseil de l'importance de s'opposer à la radicalisation et à l'extrémisme violent et nous appuyons fermement les efforts déployés par l'ONU pour mieux protéger les jeunes de la manipulation par les extrémistes violents. Le recours à des attentats-suicides par les terroristes est un acte particulièrement barbare qui cible de façon arbitraire et attaque souvent les citoyens les plus vulnérables, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Nous condamnons fermement le recours aux attentats-suicides et aux prises d'otages comme actes de terrorisme qui ne peuvent jamais être justifiés ou excusés quelles que soient les circonstances.

Enfin, nous remercions la délégation croate d'avoir organisé ce débat et nous attendons avec intérêt d'entendre la position des autres membres.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion. Je n'ai pas oublié qu'à la suite des abominables événements du 11 septembre 2001 vous, Monsieur, avez été un des premiers dirigeants du monde à lancer un appel en faveur d'une action mondiale coordonnée contre le terrorisme. Votre engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme et votre choix du sujet pour ce débat thématique, fait avant les effroyables attentats de Mumbai, montrent que votre vision reste valable et que votre engagement en faveur de cette cause vitale est sans faille.

Dans le monde entier, des milliers d'innocents de toutes les races et de toutes les religions ont été victimes du terrorisme. Il s'agit d'actes criminels qui ne peuvent être justifiés et le Conseil dénonce à juste titre le recours au terrorisme pour atteindre des objectifs politiques.

L'attaque dirigée contre Mumbai à la fin du mois dernier était une attaque contre nous tous. La démocratie en Inde est dynamique, et Mumbai est l'une des villes les plus diverses au monde. Les terroristes responsables de ces attentats semblaient avoir pour but de détruire cette démocratie et cette diversité. Nous devons tous nous concentrer sur l'aide à apporter au Gouvernement indien, par tous les moyens à notre disposition, pour enquêter sur ces attaques et traduire les responsables en justice.

C'est une période délicate pour la région. Nous espérons que les dirigeants du Pakistan et de l'Inde travailleront ensemble. Leurs déclarations d'hommes d'État responsables sont importantes pour montrer qu'ils sont déterminés à ne pas laisser les terroristes diviser plus avant les deux pays. Nous nous félicitons des premières mesures prises par le Pakistan ces derniers jours. Nous exhortons le Gouvernement pakistanais à coopérer avec l'enquête indienne et nous exhortons les deux gouvernements à travailler ensemble pour que les responsables soient traduits en justice.

Le terrorisme menace la paix et la sécurité internationales, et cela veut dire que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer. Nous devons être fermes dans nos réactions concrètes. Grâce à une action coordonnée internationale et nationale, nous devons disloquer ces réseaux de terroristes, empêcher les terroristes de trouver asile et d'avoir accès aux fonds dont ils ont besoin pour fonctionner. Les sanctions de l'ONU contre Al-Qaida et les Taliban sont des outils importants. Dans la résolution 1822 (2008), nous avons amélioré la procédure pour inscrire des individus sur la liste des suspects et pour les en rayer, dans le but de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées à ce sujet et de nous assurer que la liste des sanctions est aussi à jour et efficace que possible.

L'ONU a également un rôle important à jouer pour aider les États Membres à renforcer leur capacité de lutte antiterroriste. Le Comité contre le terrorisme, qui, Monsieur le Président, est remarquablement présidé par votre ambassadeur ici, a, lorsque cela a été demandé, évalué les capacités de lutte contre le terrorisme des États Membres et a aidé ces États Membres à les améliorer. Nous avons vu récemment une coopération beaucoup plus étroite entre les différents comités traitant du terrorisme, dans le but de promouvoir le renforcement des capacités des États Membres de l'ONU et de mettre en œuvre d'une façon efficace toutes les résolutions du Conseil de sécurité visant à lutter contre le terrorisme.

Mon pays contribue pleinement à cette lutte. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'est récemment rendue à Londres dans le cadre de son programme de visites pour avoir un échange de vues complet sur la façon dont le Royaume-Uni lutte contre le terrorisme. C'était la première fois qu'elle se rendait dans le pays d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

L'équipe de la Direction a vu comment nous mettons à jour et développons notre propre stratégie antiterroriste en nous appuyant sur nos réussites et en nous préparant à de nouveaux défis. Au cœur de l'élaboration de notre stratégie se trouve la mise en place d'un Bureau pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme, qui a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre cette stratégie et de coordonner les efforts au sein du Gouvernement, au niveau des communautés, au niveau national et international pour parvenir aux résultats que nous souhaitons.

Nous avons augmenté nos ressources consacrées à la lutte contre le terrorisme au sein des services de police et des organismes de renseignement. Ces nouvelles ressources ont été utilisées pour mettre à mal différentes conspirations terroristes dans mon pays et à l'étranger. Depuis le début de l'année dernière, 81 personnes ont été reconnues coupables d'infractions liées au terrorisme dans 33 grandes affaires. Nous travaillons également à contrecarrer la radicalisation au sein de nos communautés dans notre propre pays et développons un programme commun de lutte contre la radicalisation avec le Gouvernement pakistanais pour mettre en commun les enseignements tirés.

Les sanctions, les mesures de répression et le renforcement des capacités sont essentiels mais ne suffisent pas. Il nous faut montrer que là où il y a des rancunes justifiées, on y répondra par des moyens politiques. Nous ne pouvons permettre à ces différends de se prolonger car ils sont utilisés comme prétexte pour justifier le terrorisme. Sur le long terme, nous devons continuer à améliorer l'accès à la justice, nous attaquer à l'exclusion de certains du processus

politique et offrir de meilleures possibilités d'éducation et de formation professionnelle. Ce sont des objectifs importants en soi. Ils portent également sur des questions qui peuvent aider des personnes vulnérables qui vivent dans des communautés vulnérables à résister à l'attraction de l'extrémisme violent.

La communauté internationale doit examiner les autres conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Le rétablissement de la stabilité dans les pays et les régions en proie à un conflit, le renforcement du respect des droits de l'homme, la démarginalisation des individus et la promotion du rôle de la femme dans la société, de nouveau, toutes ces mesures méritent d'être prises en tant que telles, mais elles éliminent également les prétextes utilisés par les terroristes pour justifier leurs actions.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner une fois de plus l'occasion d'examiner ce que nous faisons dans ce domaine vital. Je tiens à ajouter que le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui sera bientôt faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation croate d'avoir organisé cet important débat thématique qui vient à point nommé. Ma délégation est très honorée de vous voir, Monsieur, qui êtes Président de la Croatie, présider à la présente séance. Nous saluons également la participation du Secrétaire général à cette séance.

En dépit des efforts renforcés déployés par les gouvernements du monde entier, la menace du terrorisme persiste. L'attaque lâche et odieuse récemment commise à Mumbai, en Inde, nous montre que les groupes terroristes ne restent pas oisifs. Au contraire, ils continuent de se réinventer en trouvant divers moyens de commettre des atrocités. Ils cherchent à améliorer leurs méthodes pour faire un grand nombre de victimes dans le but de semer la terreur afin de paralyser des sociétés, de déstabiliser des systèmes politiques et de nous faire succomber à l'engrenage de la violence.

Notre effort mondial fait de toute évidence face à des défis plus difficiles et complexes. Nous devons non seulement nous montrer déterminés dans nos politiques, mais aussi pratiques et novateurs dans nos approches. Le rythme de notre coopération doit être à la mesure de la capacité des terroristes à semer la destruction et le chaos.

D'abord et avant tout, les efforts déployés pour éliminer le terrorisme doivent continuer d'être diversifiés. La menace terroriste n'est pas une guerre que l'on peut gagner par le simple exercice de la force. Au contraire, il faut une approche globale et intégrée qui embrasse les services de renseignements et de police, le cadre juridique, la politique étrangère, y compris la diplomatie, ainsi que la politique socioéconomique. Tous ces éléments sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Il ne faut pas privilégier un outil aux dépens des autres. Il importe que la mise en œuvre de ces outils soit bien calibrée et bien réglée.

En deuxième lieu, aucun pays ne peut agir seul. Les terroristes ne reconnaissent pas les frontières nationales, d'où le besoin urgent de coopérer au niveau international. Cela veut dire partager l'information, les renseignements et les pratiques optimales. Le renforcement des capacités, élément de base de la lutte mondiale contre le terrorisme, doit être poursuivi. Le Centre de Jakarta pour la coopération en matière d'application de la loi, a par exemple offert une formation structurée aux agents des services de police de la région Asie-Pacifique. Le Processus de Bali pour la lutte contre le terrorisme a également établi des liens de coopération forts entre praticiens du droit et agents des services de police dans la région.

En outre, l'Indonésie a poursuivi une politique délibérée de mise en place d'un réseau multiple de coopération contre le terrorisme au niveau bilatéral, sous-régional, régional ou interrégional.

En Asie du Sud-Est, cet effort commun a abouti à la signature de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la lutte contre le terrorisme, à l'occasion du douzième sommet des dirigeants de l'ASEAN à Cebu (Philippines), en janvier 2007. Le but essentiel de cette Convention est de faire en sorte que les terroristes ne disposent ni de l'espace, ni de la base nécessaire pour lancer leurs attaques.

Bien sûr, ces éléments de coopération ne seraient pas complets sans la coopération multilatérale globale offerte par l'ONU, notamment par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La nécessité d'une convention générale sur le terrorisme international, par exemple, devrait aller de soi. Cependant, il est important que les cadres multilatéraux mondiaux ne servent pas à réinventer la roue, mais à s'appuyer sur

les synergies avec les initiatives nationales, bilatérales et régionales existantes et à encourager ces synergies.

L'Indonésie est surtout fermement attachée à une réponse démocratique. Nos efforts doivent être considérés comme légitimes; ils doivent pleinement respecter le droit international, les droits de l'homme et la Charte des Nations Unies. À notre avis, ignorer les principes internationaux et les droits de l'homme, ne serait pas seulement contre-productif, cela saperait aussi la légitimité politique nécessaire pour maintenir les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

Pour être efficaces, nos efforts doivent également tenir compte des conditions associées aux actes de terrorisme. Nous devons être conscients de la nécessité de traiter les causes profondes, y compris les conflits qui perdurent. L'Indonésie souhaite réaffirmer que la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends sont des préalables essentiels à notre effort commun pour éliminer le terrorisme. Le Conseil de sécurité, devrait, comme il en est mandaté par la Charte, consacrer son énergie politique à régler les conflits qui perdurent.

Les efforts, pour être efficaces, requièrent également le recours à l'autorité morale. En tant que communauté mondiale, nous devrions travailler ensemble à délégitimer le terrorisme en renforçant les valeurs démocratiques et en encourageant la tolérance et le pluralisme. Nous devons prendre des mesures spécifiques pour détourner les populations de l'extrémisme. Nous devons promouvoir et faciliter le dialogue entre les communautés. Nous devons prôner la modération.

Dans ce contexte, permettez-moi de souligner enfin qu'il est impératif de refuser l'amalgame entre le terrorisme et certains pays, régions ou religions particuliers. Le dialogue entre les civilisations doit être poursuivi afin d'empêcher le dénigrement sans distinction des autres religions et cultures, conformément à la résolution 1624 (2005). Ce dialogue jettera un pont entre les différentes cultures et facilitera la compréhension et la coopération au sein des communautés et des religions. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons une véritable chance de l'emporter. Les mécanismes de l'ONU, en tant qu'éléments de l'équation mondiale de la lutte contre le terrorisme, devraient jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Pour terminer, les victimes du terrorisme ne doivent pas être oubliées. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de les avoir évoquées dans son allocution.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue en tant que Président du Conseil de sécurité. Nous apprécions également la présence ici aujourd'hui du Secrétaire général de l'ONU.

La convocation de cette réunion du Conseil de sécurité nous permet d'examiner une fois de plus des questions d'actualité, à savoir comment la communauté internationale doit agir face à la menace mondiale du terrorisme contemporain, et comment renforcer la solidarité antiterroriste sans laquelle il est impossible d'assurer la paix et la sécurité internationales.

L'abominable attaque perpétrée à Mumbai a confirmé une fois de plus que cette menace était réelle et d'une grande ampleur, et nous rappelle que nous partageons tous la responsabilité d'éliminer le terrorisme. La Fédération de Russie confirme sa position de principe, qui est une condamnation inconditionnelle du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous estimons que c'est à l'ONU qu'il appartient d'assurer une direction politique solide et de coordonner la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est essentiel de renforcer le rôle central de l'ONU dans l'établissement des bases politiques, juridiques et organisationnelles de la sécurité antiterroriste; il n'y a pas d'autre solution. On peut évaluer de différentes façons ce qui a été fait ces dernières années par l'ONU et par le Conseil de sécurité pour résoudre le problème complexe et multidimensionnel du terrorisme, mais il est assez évident que sans ces efforts, le monde d'aujourd'hui serait encore moins sûr.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle clef pour créer une première ligne de défense. Il a indiqué aux États Membres les mesures prioritaires à prendre pour renforcer leur potentiel de lutte contre le terrorisme. Je pense bien entendu à la résolution de base, la résolution 1373 (2001), et à d'autres décisions ultérieures. Nous accordons une très grande importance au renforcement du potentiel de direction politique du Conseil de sécurité grâce à ses organes subsidiaires antiterroristes : le Comité contre le terrorisme, le Comité 1267 et le Comité 1540. Ces comités représentent des instruments qui se complètent dans la lutte contre le terrorisme.

Nous devons accroître l'efficacité des mesures prises par le Conseil de sécurité pour prévenir la menace terroriste. Nous devons aider le Conseil à renforcer son dialogue avec les États pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes et pour aider rapidement les États à s'acquitter des obligations prévues par les résolutions du Conseil de sécurité. Sur le plan pratique, il reste nécessaire dans l'intérêt de la sécurité générale de détecter et de neutraliser les réseaux terroristes, d'interrompre les flux financiers et les autres appuis aux terroristes et de les empêcher d'utiliser des refuges.

Beaucoup de ces questions nous apparaissent plus claires aujourd'hui qu'auparavant. Par exemple, la Russie n'a plus, comme c'était le cas il y a quelques années, à convaincre ses partenaires du lien dangereux qui existe entre le commerce des stupéfiants et le terrorisme, en particulier en Afghanistan. Le Conseil de sécurité doit continuer à s'attacher en priorité à réagir efficacement aux menaces terroristes et à développer la coopération internationale dans ce sens.

En même temps, nous devons faire en sorte que les mesures de lutte contre le terrorisme soient complétées par d'importants efforts de prévention, visant notamment à supprimer les différents facteurs sociaux qui alimentent le terrorisme. Nous devons développer le dialogue entre les civilisations et les confessions et lutter activement contre l'idéologie de la violence et de l'extrémisme. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, adoptée par l'Assemblée générale, nous permet de passer à un système complet, sous l'égide de l'ONU, pour éliminer le terrorisme international au lieu de réagir seulement à ses manifestations, et le potentiel de cette Stratégie doit être pleinement utilisé. Nous soutenons tous les éléments de cette Stratégie et souhaitons qu'elle soit activement mise en œuvre. Nous comptons contribuer de toutes les manières possibles à ce processus.

La plupart des États n'ont pas encore pleinement utilisé l'énorme potentiel que représente le développement d'un partenariat antiterroriste entre les secteurs public et privé. Notre propre expérience, mais aussi celle d'autres pays nous montrent que si les États remplissent certaines conditions, les milieux d'affaires sont tout à fait disposés à coopérer.

L'avenir de la lutte contre le terrorisme international est, comme nous le voyons, directement lié à la construction d'un ordre mondial plus prévisible et plus stable reposant sur le droit international. Je pense qu'il est clair pour tous aujourd'hui que le terrorisme n'est pas un ennemi que l'on peut combattre en traçant les lignes d'affrontement sur des cartes militaires. Si nous voulons parler des véritables moyens de mettre fin au terrorisme, l'une des conditions les plus importantes est le renforcement global de la base juridique internationale de la lutte contre le terrorisme. Il y a encore des lacunes; par exemple, il est de plus en plus clair que nous avons besoin de règles juridiques internationales supplémentaires pour veiller à ce que le cyberespace ne soit jamais utilisé à des fins terroristes.

Sur le plan politique, il est essentiel de maintenir et de renforcer la large coalition internationale qui s'est formée au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001. La Fédération de Russie continuera à coopérer étroitement et activement avec les autres États pour renforcer le potentiel de la communauté internationale et de l'ONU dans le règlement des problèmes d'insécurité résultant du terrorisme.

M. Grauls (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer votre présence pour présider ce débat thématique, ainsi que la participation du Secrétaire général de notre Organisation. Votre présence donne à notre débat une dimension tout à fait particulière.

Les événements tragiques de Mumbai il y a tout juste deux semaines sont venus une fois encore nous rappeler que le terrorisme reste une réalité dont aucun pays n'est à l'abri et demeure l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, je tiens à réitérer ici que la Belgique condamne fermement tous les attentats terroristes comme ceux perpétrés à Mumbai et qui ont visé des civils innocents. Nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées. La Belgique souhaite également exprimer sa solidarité avec le peuple indien et les autorités indiennes ainsi qu'avec tous les pays qui sont confrontés aux effets du terrorisme.

Votre initiative de ce débat thématique, Monsieur le Président, est dès lors des plus opportunes afin de souligner la détermination de la communauté internationale pour éradiquer ce fléau. Ce n'est en effet qu'avec une stratégie holistique et une coopération sans faille que nous pourrons y arriver, et davantage d'efforts sont sans doute encore nécessaires. Le monde doit faire face à des individus et organisations qui n'hésitent pas à faire des milliers de victimes innocentes pour tenter d'atteindre leurs objectifs. Les

attentats sont l'expression d'une rage, d'une haine inadmissibles. La communauté internationale doit y répondre. Les criminels doivent être appréhendés et traduits en justice. La lutte contre le terrorisme doit être menée sans faille et dans toutes ses dimensions, en s'attaquant aux réseaux terroristes et à ses sources de financement, en mettant tout en œuvre pour prévenir leurs actions, mais aussi en agissant sur les facteurs qui peuvent nourrir l'extrémisme et mener au terrorisme. Il convient en outre de rappeler que le terrorisme ne peut être associé à aucune religion ou croyance.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central et assume dans ce domaine, comme cela est d'ailleurs prévu dans la Charte, les responsabilités que l'on attend d'une organisation universelle. Les États Membres, par l'entremise de l'Assemblée générale, se sont attachés à mieux coordonner leurs initiatives antiterroristes et à poursuivre l'élaboration de normes juridiques. Le Conseil de sécurité également lutte activement contre le terrorisme par ses résolutions. Le Comité de sanctions contre Al-Qaida et les Talibans, le Comité contre le terrorisme et le Comité 1540 sur les armes de destruction massive constituent des organes essentiels dans ses efforts.

En même temps, un certain nombre de programmes, de bureaux et d'agences du système des Nations Unies s'engagent dans des actions opérationnelles spécifiques afin d'appuyer les initiatives des États Membres. Le Secrétaire général y a fait allusion dans son introduction.

Pour encore consolider et améliorer ces activités, l'Assemblée générale a défini une Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU pour lutter contre ce fléau. L'Union européenne aussi a défini un plan d'action et une stratégie afin de combattre le terrorisme à l'échelle mondiale. La Belgique souscrit pleinement à ces deux stratégies, qui sont complémentaires.

Dans mon pays aussi des tentatives d'attentats ont été déjouées, des réseaux ont été démantelés et des procès se sont tenus. En se munissant d'un arsenal de nouvelles mesures et en mettant en place de nouvelles structures pour lutter contre le terrorisme, la Belgique l'a fait en application des décisions européennes et des résolutions de l'ONU.

Le renforcement des capacités pour lutter contre le terrorisme doit rester une priorité de la communauté internationale. Toutes les initiatives pour davantage sensibiliser et impliquer les États aux quatre coins de la planète sont dès lors à promouvoir. Le rôle des organisations régionales et sous-régionales est essentiel à cet égard.

Comme le rappellera le représentant de la France dans l'intervention qu'il fera dans quelques instants au nom de l'Union européenne, intervention à laquelle ma délégation souscrit pleinement, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont des éléments fondamentaux de la lutte antiterroriste. La protection de ces droits et libertés fondamentales est une obligation morale et juridique. Elle correspond également à nos intérêts et est un élément central de toute stratégie efficace et durable de lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme ne peut, en effet, se faire au détriment de nos principes, de nos valeurs, des droits de l'homme ou des institutions démocratiques que ceux qui nous menacent veulent précisément détruire. C'est pourquoi la Belgique se félicite que la dimension droits de l'homme soit prise en compte dans les actions et décisions de l'ONU. La Stratégie mondiale comprend un pilier consacré au respect des droits de l'homme et de l'état de droit, et le Conseil de sécurité rappelle systématiquement aux États depuis 2003 que « lorsqu'ils prennent des mesures quelconques pour combattre le terrorisme, [ils] doivent veiller au respect de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, les mesures adoptées devant être conformes au droit international, en particulier aux instruments relatifs aux droits de l'homme et aux réfugiés ainsi qu'au droit humanitaire ». (*résolution 1456 (2003), annexe, par. 6*)

Il est essentiel que des procédures plus claires et plus équitables existent pour l'inscription et la radiation de noms sur des listes de personnes suspectées de terrorisme et soumises à des mesures restrictives. En continuant à améliorer ses procédures, comme cela a été fait via la résolution 1822 (2008), le Conseil de sécurité renforcera non seulement le régime de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, mais renforcera aussi son autorité, sa crédibilité et, par conséquent, son efficacité en la matière.

Ainsi l'on répond aux différentes procédures judiciaires qui ont été introduites, notamment en Europe, du fait des lacunes procédurales du régime actuel. Par toute mesure prise en matière de procédures claires et transparentes, la légitimité du système de sanctions de l'ONU, l'autorité du Conseil de sécurité et l'impact de ses mesures s'en sortent renforcés. Par l'amélioration des procédures, le Conseil réaffirme son rôle de clef de voûte du système international de

sanctions et renforce l'adhésion des États Membres. La Belgique appelle dès lors le Conseil à consolider et à renforcer ses efforts en ce sens, au-delà des prescriptions reprises dans la résolution 1822 (2008), afin d'accroître l'efficacité et la transparence des procédures du régime de sanctions du Comité 1267.

Le débat d'aujourd'hui nous permet de réitérer la solidarité internationale dans la lutte contre le terrorisme. Il est essentiel que celle-ci se traduise au quotidien dans des actions concrètes qui vont permettre d'éviter de nouvelles tragédies. Si la répression est une dimension indispensable pour contrecarrer les intentions de ceux qui sont prêts à recourir au terrorisme, toutes les mesures préventives qui sont prises constituent à long terme la meilleure stratégie pour éradiquer ce fléau. Toute déclaration, stratégie ou résolution de l'ONU lance un signal fort de détermination et de l'unité de la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation soutient le texte de déclaration présidentielle qui sera prononcée à l'issue de ce débat.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Panama, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Jurica et la délégation croate de nous avoir fourni cette importante occasion de conduire une réflexion et un débat sur la manière la plus efficace de combattre le fléau du terrorisme. Nous saluons la présence à ce débat du Secrétaire général, qui démontre son engagement personnel dans la lutte contre le terrorisme.

D'une manière générale, quoique avec un certain nombre de dérives significatives, comme les deux guerres mondiales, leurs causes et conséquences, dans le monde moderne les hommes ont réussi à vivre de manière plus ou moins harmonieuse entre eux et avec leur environnement, selon ce que le philosophe français Jean-Jacques Rousseau a appelé le contrat social.

Aujourd'hui cependant, nous vivons de nouvelles formes de fracture sociale qui affectent l'essence même de cette coexistence pacifique entre les êtres humains et qui nous obligent à nous livrer à de profondes réflexions. Je commencerai par la plus violente d'entre elles, à savoir l'indifférence croissante vis-à-vis de l'environnement qui, si elle se poursuit, changera de manière radicale la vie sur notre planète. Nous pouvons ajouter à cela les actes de génocide et de nettoyage ethnique, la violence répétée contre les femmes et les enfants, ainsi que celle qui résulte de la vente immodérée d'armes légères et de petit calibre et, bien entendu, le terrorisme.

Le Panama définit le terrorisme comme la commission d'actes de violence qui, de manière aveugle, gâchent ou ôtent la vie à des civils innocents en prétextant d'un bien supérieur. Le Panama condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il le condamne quels qu'en soient les auteurs, y compris les gouvernements. Il le condamne où qu'il soit commis et quels qu'en soient les motifs, y compris la lutte contre l'occupation étrangère.

Le Conseil de sécurité a apporté une contribution considérable aux efforts menés par l'Organisation pour lutter contre le terrorisme. Malgré cela, le degré de sophistication et de préparation des attentats terroristes commis récemment à Mumbai, qui constituent en fait une attaque contre l'Inde tout entière et contre l'ensemble de la communauté internationale, montre que nos interventions et nos précautions sont encore insuffisantes. C'est pourquoi nous devons recourir de manière plus efficace à tous les moyens dont nous disposons pour éliminer le terrorisme. Outre le recours à la force, les mesures économiques et financières et l'échange de renseignements, la lutte contre le terrorisme exige également de la communauté internationale qu'elle comprenne et combatte les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme; et il faut aussi que cette lutte soit menée dans le plein respect des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Panama réitère la nécessité d'établir des normes nationales et internationales qui permettent de poursuivre en justice et de punir toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, sont impliquées dans la commission d'actes de terrorisme. Et nous devons le faire en respectant les principes énoncés dans le droit international humanitaire et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au développement. Agir autrement reviendrait à légitimer les méthodes auxquelles les terroristes ont recours pour affaiblir la démocratie, l'état de droit et le plein exercice des droits de l'homme, et donc à aller à l'encontre des principes mêmes que nous évoquons pour justifier la lutte contre le terrorisme.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée Monsieur le Président, je voudrais dire que nous sommes très honorés de vous voir

présider aujourd'hui cette séance du Conseil. Nous souhaitons également la bienvenue parmi nous au Secrétaire général. Je tiens également à féliciter votre délégation d'avoir convoqué cette séance et d'avoir choisi ce thème. Après les attentats terroristes commis à Mumbai, le monde entier a vu encore une fois les ravages que peut causer le terrorisme, de même que l'ampleur de la menace qu'il fait peser sur la paix. La présente séance se tient également après les exactions commises à Hébron par des extrémistes israéliens contre des Palestiniens.

Le document de réflexion (S/2008/738) que votre délégation a bien voulu préparer et distribuer, Monsieur le Président, – ce dont nous sommes très reconnaissants –, a permis de fixer le cadre et les objectifs de notre débat, à savoir un échange de vues sur le lien entre la sécurité mondiale et le terrorisme international, en vue de revitaliser et de renforcer la lutte contre le terrorisme et de stimuler le rôle primordial de l'ONU dans l'action antiterroriste mondiale. Chacun sait que nous avons tous un objectif commun : instaurer un monde de paix et de sécurité pour tous les peuples, éliminer le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, qu'il soit le fait d'États, de particuliers ou d'organisations et remédier à ses causes et à ses symptômes. Mais je dois dire hélas que les moyens de parvenir à cet objectif font encore l'objet de divergences.

Bien que mon pays apprécie les progrès réalisés et le travail accompli par le Conseil, sept années après la manifestation remarquable de solidarité et l'élan donné à la lutte contre le terrorisme, les efforts du Conseil restent encore une suite de réactions partielles à des circonstances axées uniquement sur des questions de sécurité. Au cours de cette période, on a cependant mis l'accent sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme. Comme le souligne le document de réflexion, nous ne parviendrons pas à maintenir la paix et la sécurité internationales simplement en faisant la guerre au terrorisme. Le terrorisme est un phénomène multidimensionnel qui ne saurait être réglé par des simples mesures punitives. En fait, il faut prendre des mesures préventives et adopter une approche globale et souple.

Le Conseil de sécurité a fait différentes tentatives pour parvenir à un consensus sur un ensemble de projets de résolution. Les comités et les groupes de travail du Conseil ont joué un rôle de premier plan dans divers organes du Conseil. S'ils sont parvenus à des résultats considérables, ils ont néanmoins œuvré dans les limites de mandats fixes, rédigés conformément à des mesures partielles et à une approche axée uniquement sur la prévention du terrorisme et la lutte contre le terrorisme. La participation accrue aux activités de ces organes a parfois servi à saper la synergie de leurs efforts. Cela a parfois notamment eu pour effet de ralentir les efforts de la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale. Dans certains cas, cela a eu une incidence sur l'efficacité de la lutte contre le phénomène du terrorisme, ainsi que sur la coopération active entre les États Membres et l'Organisation.

La Libye est d'avis que les actions entreprises pour prévenir et combattre le terrorisme demandent à être évaluées et réexaminées. Je ne veux pas rentrer dans le détail de tout ce qu'il faudrait faire, mais nous pensons que la prévention du financement du terrorisme doit faire l'objet d'une attention spéciale, et que des mesures plus efficaces et plus globales doivent être prises à cet égard. Nous pensons également qu'il incombe à l'ONU et au Conseil de sécurité en particulier d'adopter des mesures plus énergiques pour suivre les flux de financement qui doivent passer par des institutions financières transparentes. Les pratiques bancaires de certains pays et de certaines « zones franches », doivent être suivies tout particulièrement par la communauté internationale de manière à mettre un terme à toutes les transactions financières douteuses qui peuvent servir à financer le terrorisme. Qui plus est, l'octroi de l'asile à des citoyens de pays tiers doit être soumis à certains contrôles afin de garantir que cet asile ne soit accordé que pour des raisons humanitaires et ne soit pas utilisé pour tout autre motif ultérieur.

Ces dernières années, nous nous sommes attachés à lutter contre le terrorisme et à le prévenir en négligeant les aspects essentiels du problème. Nous n'avons pas débattu des raisons et des causes de la propagation du terrorisme, du renforcement des capacités des États Membres ou du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit, à savoir des principes de base importants adoptés par les États Membres de l'ONU dans le contexte d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous attendons toujours que des mesures pratiques soient prises afin de s'attaquer aux circonstances et causes de la propagation du terrorisme. La Libye estime que l'accord que nous avons conclu concernant les justifications du terrorisme ne doit pas empêcher d'en traiter objectivement les causes. Les causes du

mécontentement qui attise la violence et la contre-violence sont notamment : l'occupation, le refus d'accorder la moindre légitimité à la lutte contre l'occupation, les accusations portées contre les peuples et leurs cultures, l'application du principe deux poids deux mesures en droit international et les injustices subies par les Palestiniens et d'autres peuples.

Il faut encore redoubler d'efforts pour développer l'assistance technique de manière à renforcer et développer les capacités dont disposent les États Membres pour répondre à leurs besoins pratiques dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons de la création des organes subsidiaires du Conseil de sécurité à cette fin, et nous espérons que l'assistance technique apportée dans le cadre de l'ONU, en pendant à l'assistance bilatérale, sera renforcée. Nous nous félicitons également des efforts déployés par les organes chargés de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération entre les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que le respect des droits de l'homme de chacun et la primauté du droit sont les pierres angulaires de toute stratégie efficace pour lutter contre le terrorisme. Les mesures nationales et internationales prises dans le cadre de ces stratégies doivent être conformes aux obligations incombant aux États en vertu du droit international, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire.

Pour résumer, il nous incombe à tous de renforcer la solidarité internationale pour accroître le rôle de chef de file de l'ONU afin de lutter contre le terrorisme. C'est l'objectif de notre débat d'aujourd'hui : mettre en œuvre la stratégie antiterroriste mondiale sous tous ses aspects et dans toutes ses dimensions, accélérer la conclusion d'un traité général pour lutter contre le terrorisme et formuler une définition claire de ce phénomène.

Pour terminer, je voudrais féliciter la délégation croate d'avoir préparé le projet de déclaration du Président dont nous sommes saisis. Nous l'appuyons et nous serons heureux de l'adopter à la fin de notre séance.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous félicitons tout d'abord le Président de la République de Croatie et le remercions d'assumer la présidence de cette séance.

Je voudrais lui dire combien l'Afrique du Sud lui est reconnaissante d'avoir organisé cet important débat sur le terrorisme. Il a lieu à un moment où nous avons été les témoins d'attentats terroristes commis dans plusieurs parties du monde, notamment les odieux attentats de Mumbai. Ma délégation réitère ses condoléances au Gouvernement indien et aux familles de tous ceux qui ont perdu leurs vies. Nous félicitons également le Secrétaire général et le remercions de sa déclaration.

L'Afrique du Sud condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les causes. Nous sommes fermement résolus à relever le défi que représente la menace terroriste et d'autres formes de crimes internationaux dans les enceintes multilatérales et conformément aux droits de l'homme et au droit international. Nous nous félicitons donc de l'adoption unanime et de la réaffirmation de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui apporte une réponse intégrée et multidimensionnelle fondée sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Cette Stratégie s'écarte à bon escient du paradigme axé sur la sécurité et reconnaît qu'il est important d'examiner les conditions favorisant la propagation du terrorisme en elles-mêmes ainsi que dans le cadre d'une stratégie antiterroriste efficace. Cette stratégie se fonde également sur le consensus international selon lequel le terrorisme ne peut pas être attribué à une religion ou culture particulière.

Reconnaissant qu'il appartient à chaque pays et sous-région de replacer la Stratégie mondiale dans son contexte et de la rendre pertinente pour les divers acteurs locaux indispensables à son application fructueuse, l'Afrique du Sud a récemment organisé un atelier national consacré à la Stratégie mondiale. Cet atelier a sensibilisé les acteurs du gouvernement et de la société civile à la Stratégie mondiale et donné lieu à un certain nombre de propositions utiles et d'idées intéressantes. On a notamment fait valoir que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme la Convention contre la torture, devraient être inclus dans la liste des instruments que tous les pays sont invités à ratifier en vertu des obligations qui leur incombent dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les orateurs ont condamné le fait que certains pays établissent leurs propres listes nationales de terroristes, ce qui pourrait conduire à des abus politiques et une radicalisation ou une surenchère

extrémiste en ciblant injustement des communautés et des pays entiers. Ils ont également noté qu'il fallait inverser le débat développement contre contre-terrorisme en examinant la place de la lutte contre le terrorisme dans le programme de développement et non pas le contraire.

Renforcer la solidarité et la coopération internationales existantes est la clef des progrès qui permettront d'éliminer le fléau du terrorisme. Il est donc important que nous redoublions d'efforts pour finaliser la convention générale contre le terrorisme international en nous entendant sur la définition du terrorisme et que nous évitions que l'étiquette de contre-terrorisme soit utilisée de manière abusive pour faire avancer des desseins politiques. L'effort de solidarité déployé par la communauté internationale devrait aussi inclure le refus d'utiliser de manière injustifiée des termes préjudiciables comme « asiles pour les terroristes » et de s'abstenir de publier des avis inexacts à l'intention des voyageurs contre d'autres pays dont la coopération et l'assistance sont nécessaires pour faire face à la menace terroriste. Trop souvent ces déclarations sont dirigées contre les pays en développement qui posent le moins de risques. Il convient également de ne pas oublier que les pays en développement sont touchés par les attentats terroristes de manière disproportionnée, qu'ils soient ou non la cible visée, et l'impact sur l'investissement et le tourisme dans les pays les plus pauvres peut être particulièrement catastrophique.

Comme il est souligné dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le respect des droits de l'homme fait partie intégrante des efforts que nous déployons pour lutter contre le terrorisme. Il n'est pas possible de revendiquer une position de supériorité morale si l'on viole les droits de l'homme essentiels et des lois qui existent depuis des siècles par opportunisme politique. Nous ne pouvons donc pas rester silencieux lorsque les droits sont ignorés et que des personnes font l'objet de détention illégale, de torture et d'assassinat.

Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU doivent pouvoir résister à un examen juridique attentif, y compris la question des procédures régulières. Le régime de sanctions imposées au Taliban et à Al-Qaida, notamment le jugement récent de la Cour européenne de justice dans les cas d'Al Barakaat et de M. Kadi, suscitent un certain nombre de questions juridiques dans de nombreuses régions du monde. Ces difficultés devraient amener le Conseil de sécurité à comprendre qu'il ne peut pas poursuivre comme si de rien n'était.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour vous remercier une fois encore d'avoir organisé ce débat et pour exprimer notre appui au projet de déclaration du Président.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voulons tout d'abord remercier le Président de la République de Croatie d'avoir assumé la présidence de ce débat public. Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon de participer à notre débat.

La déclaration que vous ferez, Monsieur le Président, au nom du Conseil de sécurité reflète pleinement le consensus international sur la lutte contre le terrorisme et bénéficie de l'appui de la délégation chinoise.

Une série d'actes terroristes inquiétants a récemment eu lieu à Mumbai, faisant beaucoup de victimes innocentes. La délégation chinoise exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes. Ces réalités cruelles nous rappellent une fois de plus que le terrorisme demeure une menace réelle à la paix et à la sécurité de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité, étant au cœur du mécanisme international de sécurité collective, devrait jouer un rôle central dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a adopté toute une série de résolutions et de déclarations sur la lutte contre le terrorisme qui constituent une base juridique solide pour la lutte commune de la communauté internationale contre le terrorisme. Les Comités créés en application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) ont activement contribué à la mise en œuvre des résolutions pertinentes. La délégation chinoise espère que les trois Comités entendront davantage la voix de tous les États Membres, notamment celle des pays en développement, lors de leurs travaux de sorte que les mécanismes antiterroristes mis en place par le Conseil de sécurité soient mieux à même de répondre aux besoins de l'ensemble des États Membres.

Le terrorisme est une menace pour toute la communauté internationale. Il faut impérativement continuer à renforcer la coopération antiterroriste multilatérale dans le cadre de l'ONU. Récemment l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la

résolution 62/272 sur l'examen et l'évaluation de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui démontre la grande solidarité et la ferme détermination des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme. La Chine est convaincue que tous les États Membres de l'ONU devraient s'efforcer de renforcer leurs mesures antiterroristes et de supprimer les causes profondes du terrorisme. Ils devraient chercher à éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement, et, en encourageant le dialogue entre les religions et les civilisations, éliminer les conditions propices à la diffusion du terrorisme, mettant ainsi en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de façon globale et équilibrée.

La Chine appuie la participation active des trois comités chargés de la lutte contre le terrorisme à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale dans le cadre de leurs mandats respectifs, de façon à assurer la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme du Conseil de sécurité avec ceux de l'Assemblée générale, ce qui consolidera le rôle central de l'ONU dans la lutte internationale contre le terrorisme.

C'est aux États Membres qu'il appartient véritablement de mettre, en œuvre toutes les résolutions antiterroristes de l'ONU. Leur volonté et les capacités qu'ils ont de lutter contre le terrorisme déterminent le degré de mise en œuvre de ces résolutions. Cependant, en raison de ressources et de capacités de lutte contre le terrorisme insuffisantes, de nombreux pays, notamment des pays en développement, n'ont pas été en mesure d'honorer pleinement leurs obligations en la matière et ont ainsi sérieusement limité les progrès de la communauté internationale dans ce domaine.

La Chine espère que la communauté internationale accordera plus d'attention au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et qu'elle investira davantage de ressources dans la fourniture d'une assistance dans ce domaine qui réponde aux besoins réels des pays en développement et les aide à améliorer rapidement leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Cela garantira une base solide pour la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'ONU sur la lutte contre le terrorisme.

La montée du terrorisme a des causes politiques, économiques et sociales complexes et profondes. C'est la raison pour laquelle la Chine a régulièrement préconisé l'adoption de mesures antiterroristes intégrées et qu'elle a rappelé l'importance de la prévention des actes terroristes et de l'élimination des causes du terrorisme dans toute action efficace visant à supprimer les symptômes et les causes de ce fléau. Ainsi, nous serons à même d'éliminer le terrorisme à la racine.

M. Lacroix (France) : Monsieur le Président, tout d'abord, ma délégation souhaiterait remercier vivement votre pays et vous-même en particulier pour avoir organisé ce débat à l'occasion de la Présidence croate du Conseil de sécurité en décembre. Je souhaiterais saluer votre présence aujourd'hui à la présidence de ce débat et également saluer la présence du Secrétaire général.

Pour cette intervention j'aurais l'honneur de prendre également la parole au nom de l'Union européenne et de la Turquie, de votre pays la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; de l'Albanie, du Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova, qui se rallient à la présente déclaration.

Malgré tous nos efforts, la menace du terrorisme n'a en rien baissé d'intensité et la longue litanie des actes terroristes survenus aux quatre coins de la planète est là pour le rappeler. La sophistication et la détermination des terroristes qui ont frappé au cœur la ville de Mumbai il y a quelques jours en atteste.

Face au terrorisme, nous devons faire plus et nous devons faire mieux. Pour cela, nous devons d'abord comprendre les ressorts du terrorisme mondial qui, ici même à New York, a ouvert une nouvelle ère sanglante de l'histoire du terrorisme. Mondial, ce terrorisme l'est par son champ d'action, il l'est aussi par sa capacité à se fondre dans la mondialisation, à évoluer avec la modernité, et ce malgré le caractère archaïque de ses référents idéologiques. Il est enfin mondial par sa capacité à défier et à menacer nos États, alors que les terroristes ne sont probablement que des centaines, voire peut-être quelques milliers d'individus dispersés dans différentes régions du monde.

L'Union européenne tient le terrorisme pour l'une des plus importantes menaces à la paix et à la sécurité internationales. Notre devoir est de combattre ce fléau par tous les moyens. Mais pour ce faire, nous devons impérativement résister aux pièges mortels qu'il nous tend; la peur, la division, le renoncement. La peur, c'est l'abdication et la défaite. La division, ce sont les déchirements entre les peuples, les cultures, les religions, que les terroristes cherchent justement à

provoquer. Le renoncement, c'est l'abandon des principes et des valeurs sur lesquels sont établies nos démocraties et notre Organisation : le dialogue, la paix, les droits de l'homme.

Pour l'Union européenne, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont des éléments fondamentaux de la lutte antiterroriste. Ce n'est pas l'arbitraire contre la violence aveugle : c'est l'état de droit contre le crime. C'est dans le respect de nos valeurs, du droit, des libertés publiques et dans le recours à des procédures claires et équitables que nous parviendrons à terrasser le terrorisme.

Pour l'Union européenne, l'ONU est naturellement le cadre pour développer les normes et les structures afin de renforcer la coopération internationale contre le terrorisme. L'ONU a un rôle central à jouer à cet effet. De ce point de vue, des efforts considérables ont été entrepris. Les principaux outils ont été développés : 16 instruments internationaux contre le terrorisme, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de large portée, trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité et dernièrement une Stratégie antiterroriste mondiale à laquelle tous les États Membres de l'ONU ont souscrit. Avec ces instruments, l'ONU a développé à la fois les principes clefs d'une lutte efficace contre le terrorisme à l'échelle mondiale, de même que les instruments juridiques et institutionnels nécessaires à cet effet.

À travers l'équipe spéciale antiterroriste mise en place par le Secrétaire général, à laquelle les trois comités du Conseil et leurs équipes d'experts participent activement, le système des Nations Unies a commencé de développer un cadre pour un appui intégré à la mise en œuvre de la Stratégie.

J'aimerais à présent souligner quelques uns des défis que nous devons relever, en tant que communauté internationale, pour confronter le terrorisme. Nous devons d'abord continuer l'important travail qui vise à traiter plus généralement les conditions qui conduisent à la propagation du terrorisme. Le renforcement de l'éducation, de l'aide au développement et des efforts visant à résoudre les crises et conflits régionaux est un objectif en soi. Mais ce travail porte aussi sur les éléments de frustrations et d'injustices que la propagande terroriste et les recruteurs exploitent pour leurs buts meurtriers. Ici aussi, le rôle des Nations Unies est essentiel.

Nous devons également nous assurer que la communauté internationale dans son ensemble et les États Membres individuellement restent mobilisés dans la lutte contre le terrorisme. Celle-ci ne se gère pas seulement dans l'urgence, lorsque la violence éclate au grand jour. Elle nécessite un travail patient et déterminé, sur la durée. Comment nous assurer que ce travail reçoit l'attention et le soutien politique qu'il requiert? En ce sens, votre initiative, Monsieur le Président, est un pas très important dans cette direction.

Les organisations régionales ont également un rôle à jouer. Le renforcement de la coopération régionale contre le terrorisme est aussi un facteur d'intégration, comme le montre l'adoption du dispositif du mandat d'arrêt européen, qui a joué un rôle essentiel dans la lutte de l'Espagne, et de la France à ses côtés, contre l'Euskadi Ta Askatasuna (ETA), organisation qui a malheureusement de nouveau assassiné au pays Basque la semaine dernière. Des initiatives sont prises dans d'autres régions du monde, récemment en Asie du Sud-Est ou en Afrique de l'Ouest. La Francophonie a également élaboré une importante convention sur la coopération judiciaire. L'Union européenne salue ces efforts.

Bien sûr, la responsabilité première de la lutte contre le terrorisme repose sur les États. Les États de l'Union européenne sont déterminés à la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité. Il en va de même de la Stratégie antiterroriste mondiale. L'Union européenne s'est elle-même dotée d'une stratégie de lutte contre le terrorisme et d'un plan d'action dont la mise en œuvre est étroitement suivie et évaluée.

L'Union européenne appelle tous les États à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre intégralement les résolutions du Conseil de sécurité et les recommandations du Comité contre le terrorisme, pour devenir parties à tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme ainsi que pour mettre en œuvre d'une manière intégrée la Stratégie antiterroriste mondiale. Les rapports le confirment, sur un plan mondial, nous sommes loin d'avoir atteint cet objectif, et les efforts sont encore insuffisants dans certaines parties du monde. De ce point de vue, personne aujourd'hui ne peut se permettre de rester inactif ou de se croire à l'abri, quelle que soit sa région ou son niveau de développement.

Le Conseil de sécurité n'a pas hésité à prendre des sanctions contre les États qui prêtaient asile et assistance à des terroristes. Cette fermeté doit être

maintenue et renforcée, notamment par le travail engagé par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité sur la non-conformité, en vue d'établir une distinction entre ceux qui peuvent mais ne veulent pas s'acquitter de leurs obligations et ceux qui n'en ont pas les moyens.

Face à une menace qui est globale et qui sait exploiter toutes les failles, deux questions essentielles doivent être traitées : comment la communauté internationale peut-elle empêcher que des territoires deviennent des sanctuaires pour les terroristes? Comment s'assurer que les États qui ont la volonté politique, mais manquent des moyens, reçoivent conseils et soutien?

L'Union européenne est engagée en faveur de ces objectifs, à travers ses divers instruments politiques et financiers, et en particulier la politique européenne de sécurité et de défense et l'Instrument de stabilité. Il en va de même de ses États membres, à travers leurs programmes bilatéraux ou leur soutien à des programmes des Nations unies, pour la consolidation de la paix ou l'assistance dans le domaine des législations antiterroristes. Mais, face à l'ampleur de ces défis, le système des Nations Unies devrait réfléchir plus largement au soutien qu'il peut apporter au renforcement des capacités et à l'assistance aux États en matière de lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, ma délégation souhaite à nouveau mettre l'accent sur le paradoxe du terrorisme, car c'est un élément qu'il est indispensable de comprendre si nous voulons être efficaces. Quelques centaines, voire peut-être quelques milliers, d'individus dispersés à travers le monde défient nos 192 nations et, pourtant, ils sont parvenus à faire de cette faiblesse une force. Nous devons nous efforcer de réduire l'impact de leurs attaques et les traiter comme les criminels qu'ils sont. Nous le devons à toutes les victimes du terrorisme. Mais nous devons aussi, en tant qu'États, renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme, s'assurer de leur cohérence et renforcer notre coopération. Il s'agit d'élever le niveau des dispositifs antiterroristes à l'échelle du monde et de renforcer leur interopérabilité.

Ma délégation soutient le projet de déclaration présidentielle et l'appel à la solidarité qu'il contient.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre reconnaissance à la Croatie pour avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat thématique. Nous nous félicitons tout particulièrement, Monsieur le Président, que vous soyez venu présider la présente séance. Cela démontre que votre pays est fermement attaché aux travaux du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux efforts communs que déploie l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le fléau du terrorisme.

Dans la mesure où les attentats terroristes continuent de tuer et de blesser des personnes innocentes de par le monde, le présent débat public fournit une nouvelle occasion aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de manifester leur détermination et leur solidarité dans la lutte contre le terrorisme international, et surtout, de donner leur avis sur le moyen d'améliorer les actions concrètes entreprises.

Le terrorisme international demeure l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il constitue une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme. Il met en péril l'intégrité territoriale et la stabilité des États. Il a des conséquences néfastes sur le développement socioéconomique et il détruit l'infrastructure des États. Le Viet Nam s'associe à la communauté internationale pour condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le dernier exemple en date étant les attentats tragiques survenus à Mumbai, en Inde, il y a tout juste une semaine. Nous tenons à offrir une fois encore nos plus sincères condoléances et toute notre sympathie au peuple et au Gouvernement indiens ainsi qu'aux familles des victimes de ces crimes odieux.

Il va sans dire qu'il incombe au premier chef à chaque État de formuler et de mettre en œuvre les politiques et mesures appropriées pour protéger sa population contre le fléau du terrorisme. Les efforts antiterroristes, toutefois, ne peuvent donner de résultats que si les États coopèrent et coordonnent leur action, car le terrorisme est un phénomène mondial et aucun pays ne peut se sentir à l'abri. Le Viet Nam est favorable à ce que l'ONU joue un rôle moteur dans la lutte internationale contre le terrorisme. Toutes les mesures prises dans ce cadre doivent être conformes au droit international, en particulier aux principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires internes des États. Nous réaffirmons à nouveau notre appui à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et demandons sa mise en œuvre intégrale.

Le Conseil de sécurité, en s'acquittant de sa responsabilité principale qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, a adopté un certain nombre de résolutions et a créé plusieurs mécanismes subsidiaires visant à renforcer la lutte internationale contre le terrorisme. Ma délégation salue l'importance des résolutions du Conseil sur la lutte antiterroriste et du travail accompli par les Comités créés par les résolutions 1373 (2001), 1267 (1999) et 1540 (2004). Le Viet Nam accorde une grande importance à la mise en œuvre de ces résolutions et à l'amélioration des méthodes de travail et des procédures suivies par ces trois Comités.

Beaucoup d'attention, d'efforts et de ressources ont été consacrés à la lutte contre le terrorisme, et pourtant celui-ci persiste et prend des allures inquiétantes. Le Conseil de sécurité a systématiquement condamné les actes terroristes et appelé à la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, notamment en traduisant en justice les auteurs d'attentats terroristes et en fournissant une assistance technique aux États qui le demandent.

Tout en reconnaissant l'importance de ces mesures, mon pays est pleinement convaincu qu'il est tout aussi indispensable que chaque État, individuellement, et la communauté internationale, dans son ensemble, s'attaquent aux causes profondes du terrorisme international. Les inégalités politiques, économiques et sociales, la politique de deux poids, deux mesures, la sélectivité et le recours à la force dans les affaires internationales sont autant d'éléments qui créent des conditions propices à la propagation du terrorisme. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est bon de rappeler que les États Membres sont convenus de ce qui suit dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale, qui a lancé la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies :

> « faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre les conflits, mettre fin à l'occupation étrangères, lutter contre l'oppression, éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable, la prospérité dans le monde entier, la bonne gouvernance, les droits de l'homme pour tous ainsi que l'état de droit, améliorer la compréhension entre les cultures et assurer le respect de toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures ». (*résolution 60/288 de l'Assemblée générale, dernier alinéa du préambule*)

Au Viet Nam, le terrorisme est un crime réprimé par le Code pénal. La lutte contre les infractions pénales, y compris le terrorisme et les crimes connexes, est une des priorités du Gouvernement vietnamien. Des efforts sont déployés pour renforcer notre cadre juridique antiterroriste et les capacités des services répressifs, pour sensibiliser la population et pour coordonner nos politiques et nos activités avec les pays de la région, en particulier dans le cadre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et au sein des programmes de coopération de l'ASEAN.

Pour terminer, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour renouveler notre attachement à la cause commune contre le terrorisme international et exprime notre plein appui à la déclaration que le Président du Conseil fera au nom du Conseil dans le courant de la journée.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord remercier la présidence du Conseil de sécurité et la délégation croate d'avoir organisé ce débat public. La présence du Président de la Croatie, S. E. M. Stjepan Mesić, nous donne l'occasion opportune de réfléchir à notre rôle dans la lutte contre le terrorisme. C'est un honneur, Monsieur le Président, de vous voir présider la présente séance. Nous saluons également la présence du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale à cette séance.

Le Costa Rica tient, pour commencer, à condamner de manière catégorique et ferme le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les buts. Il n'y a pas de justification possible à des actes de terrorisme.

Nous vivons dans une époque marquée par des actes constants d'agression sournoise et sauvage contre des innocents, qui sont presque toujours victimes du fanatisme simplement parce qu'ils attendent le bus, prennent un café ou une glace avec des amis, ou parce qu'ils vaquaient à leurs occupations quotidiennes, comme nous l'avons vu il y a quelques jours en Inde. Nous condamnons cet attentat tout comme nous avons condamné les attentats qui ont eu lieu auparavant à Buenos Aires, Beyrouth, Caracas, Bali et Tel-Aviv. C'est donc un moment opportun pour procéder à un échange de vues sur la contribution de l'ONU à la lutte contre le terrorisme, en particulier dans le cadre de Conseil qui a pour mandat de veiller à la paix et à la

stabilité sur la planète et, surtout, sept années après l'adoption de la résolution 1373 (2001).

Il y a moins d'une décennie, il semblait n'y avoir aucun lien entre les mesures prises pour confronter les menaces à la paix et à la sécurité découlant d'actes de terrorisme et les droits de l'homme. Aujourd'hui même, certains ne semblent guère se préoccuper de cette relation, qui doit faire partie de la lutte contre le terrorisme, ni de la nécessité de mentionner souvent ces autres éléments.

Le fait de rappeler que toutes les mesures antiterroristes doivent s'inscrire dans le strict respect du droit international ne doit pas être considéré comme une façon d'affaiblir cette lutte. Au contraire, pour notre pays, cela rend la lutte encore plus efficace à moyen et long terme. Cette perspective est dûment reprise dans la résolution portant sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies qui signale à juste titre que les deux objectifs sont complémentaires et synergiques.

C'est là justement un des grands défis auquel est confronté le Conseil de sécurité en la matière. Nous devons veiller à ce que les mesures répressives adoptées pour neutraliser la menace et l'action des terroristes aillent de pair avec une analyse des racines sociopolitiques de ce fléau. Nous ne partageons pas l'avis qui veut que ce soit simplement le manque de possibilités socioéconomiques ou le sentiment de marginalisation politique qui expliquent le terrorisme en tant que tel. Mais, nous sommes convaincus, au vu des abondantes preuves existantes, que la lutte contre le terrorisme doit être globale et ne saurait se limiter aux aspects militaires.

Il faut également ajouter à cette dernière démarche un axe d'action fondamentale : la promotion de l'éducation. Nous savons cependant que ce n'est pas non plus une panacée et que, parfois, l'éducation est devenue une arme pour promouvoir le fanatisme, l'intolérance et la haine. Par conséquent, ce qui devrait être un chemin vers la paix, la réconciliation et la création de possibilités pour les jeunes générations se transforme souvent en déclencheur qui envoie de nombreux jeunes à la mort et cause la mort de milliers de victimes innocentes.

Cette Organisation doit, dans le cadre de la lutte générale contre le terrorisme et de la défense des droits de l'homme et des libertés, œuvrer de manière réfléchie mais sans relâche en vue d'incorporer ces principes, ces piliers et ces valeurs aux programmes et aux enseignements scolaires, notamment dans des sociétés où il a été établi que, malheureusement, de nombreux centres éducatifs sont utilisés pour former de futures bombes humaines. Ceci doit se faire en coopération avec les autorités et les gouvernements et ne doit en aucune façon passer outre à leur volonté. Ainsi, non seulement nous préserverons la souveraineté des États, condition sine qua non de tout effort multilatéral, mais nous obtiendrons également de meilleurs résultats, car il n'y a pas de gouvernement légitime d'un État Membre de l'ONU qui ne soit pas disposé à cultiver la paix et la compréhension comme moyen pour régler les conflits et les différends.

Le Conseil est aussi confronté au défi consistant à améliorer ses procédures internes afin de les rendre plus justes et plus claires, et d'assurer ainsi leur efficacité et leur transparence. Mais comment peut-on garantir l'efficacité s'il y a tant de mandats différents en matière de lutte contre le terrorisme? Depuis plusieurs années déjà, le Costa Rica a présenté pour examen aux États Membres une proposition de création d'un bureau intégré de lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que l'ONU doit être le chef de file de la lutte contre cet horrible phénomène, et, à notre avis, cela serait facilité en fusionnant les multiples mandats qui existent dans ce domaine.

En l'absence d'un bureau intégré, nous nous contentons de lancer de nouveau un appel pour que les trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité qui s'occupent de la lutte contre le terrorisme continuent à œuvrer à une meilleure coordination entre eux-mêmes et entre leurs groupes d'experts et d'autres organisations internationales et régionales.

Sans aucun doute, notre devoir au sein du Conseil est de continuer de donner les directives nécessaires pour la mise en œuvre de meilleurs protocoles qui faciliteront l'organisation de visites conjointes qui ont déjà commencé, un meilleur échange d'informations et la participation coordonnée à des activités régionales, dans toute la mesure possible.

Le Costa Rica a suivi tout particulièrement les remises en question dont ont fait l'objet les mesures adoptées par les États pour appliquer les régimes de sanctions décidés par le Conseil de sécurité. Il est préoccupant de voir que ces mesures continuent d'être remises en cause par des instances judiciaires nationales et régionales sous prétexte qu'elles ne sont pas conformes à la loi et à la procédure régulière. Le Costa Rica, en tant que membre élu de ce Conseil,

continuera de coopérer pour veiller à l'existence de procédures plus justes et plus claires régissant l'inscription de personnes physiques et morales sur les listes de sanctions et leur retrait de ces listes, ainsi que l'octroi d'exemptions pour raisons humanitaires, conformément aux demandes répétées de l'Assemblée générale à cet effet.

Ce Conseil a pris des initiatives importantes dans ce sens, et nous espérons voir bientôt commencer des négociations visant à établir un système qui donnera aux personnes inscrites sur la liste récapitulative du Comité créé par la résolution 1267 (1999) le droit d'être écoutées et de présenter leurs moyens de défense à travers un mécanisme indépendant de révision des sanctions. Cependant, nous le réaffirmons, cela ne contribue pas à affaiblir la lutte contre le terrorisme; cela contribue au contraire à la renforcer. Notre délégation est prête à appuyer la déclaration qui, lors des consultations, sera rédigée comme résultat de ce débat.

Enfin, en tant que pays sans armée, le Costa Rica a décidé d'utiliser comme unique moyen de défense le droit international. Par conséquent, nous sommes très attentifs aux progrès que pourra réaliser la communauté internationale pour tenter de concrétiser dans les plus brefs délais, après plus de huit ans de discussions, une convention générale sur le terrorisme international.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la Croatie.

(*l'orateur poursuit en croate; texte anglais fourni par la délégation*)

Permettez-moi de répéter deux remarques que j'ai formulées au début de ce débat. Premièrement, les événements de Mumbai, il y a 12 jours, ont confirmé de façon extrêmement tragique que le terrorisme est une menace mondiale. C'est donc une menace qui nous touche tous, et non un pays en particulier. C'est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est évident que nous ne pouvons lutter contre pareille menace qu'au niveau mondial.

Deuxièmement, cette réponse mondiale ne peut réussir que si elle repose sur la plus large coopération internationale possible, et nous pensons que cette solidarité n'a pas atteint à ce jour le niveau requis et souhaitable.

Le premier point ne fait que donner encore plus d'actualité au débat que nous avons entamé bien avant les événements de Mumbai, et le second explique pourquoi nous avons voulu ouvrir ce débat dans ce lieu même, à l'ONU.

Au lendemain du 11 septembre 2001, la République de Croatie a immédiatement préconisé la formation d'une réelle coalition mondiale pour lutter contre le terrorisme international. Nous l'avions appelée à l'époque une alliance. Nous partions du principe, qui n'a pas changé aujourd'hui, qu'une telle coalition ne pouvait fonctionner que sur la base non seulement de relations égales, mais aussi d'une confiance mutuelle entre ses membres. Nous sommes convaincus que la confiance mutuelle est extrêmement importante, y compris dans un contexte plus large.

La solidarité mondiale, qui était à l'origine sincère, a décliné, pour ne pas dire disparu, précisément en raison du manque de confiance. Elle s'est affaiblie car il s'est avéré que depuis le début, la guerre contre le terrorisme en tant que menace incontestée pour la paix et la sécurité internationales était devenue en quelque sorte la compétence exclusive d'un seul pays ou d'un groupe de pays mené par lui. En outre, la lutte contre le terrorisme en tant que projet mondial a également été compromise par la façon dont elle était menée. C'est ainsi qu'ont disparu les conditions nécessaires à sa réussite.

Or, durant ce temps, le terrorisme n'a ni disparu, ni faibli. On pourrait même trouver des arguments pour soutenir qu'il s'est encore renforcé. Dans tous les cas, il est devenu notre compagnon et est entré dans notre vie quotidienne, et c'est dans cette situation que nous nous trouvons aujourd'hui. Elle se caractérise principalement par un déclin important de la solidarité mondiale, par une approche unilatérale de la lutte contre le terrorisme et de son orientation, qui laisse parfois à désirer, et enfin par une atmosphère de manque de confiance dans les relations entre les principaux éléments de la scène mondiale.

En réfléchissant à la façon de présenter le point de vue de la République de Croatie sur cette question complexe dans ce lieu même, nous étions conscients des solutions possibles : nous pouvions soit recourir au vocabulaire traditionnel des organismes internationaux, soit, de manière plus inhabituelle, exposer sans ambages la façon dont la République de Croatie voit le terrorisme et la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité dans le monde. Nous avons opté pour la seconde solution, car nous sommes profondément et sincèrement convaincus que nous atteindrions tous de

meilleurs résultats si nous nous attachions davantage à l'essence du problème – et de tout problème – plutôt qu'au choix des mots.

Depuis 2001, nous avons constamment affirmé que la guerre contre le terrorisme ne pouvait être menée, et à terme gagnée, que par une double action. La première consiste à agir sur l'appareil sécuritaire, à recourir à la force contre les auteurs directs et leurs maîtres à penser et contre le réseau terroriste. Une telle action est inévitable et pare au danger dans l'immédiat, mais elle ne sera guère utile si nous ne nous concentrons pas en même temps sur les causes profondes du terrorisme, sur les causes de cette maladie, plutôt que de nous attaquer à ses symptômes. C'est là la seconde partie de notre action.

Aujourd'hui, dans ce lieu même, nous posons des questions, sans compter recevoir ou formuler des réponses définitives. Nous pensons néanmoins que même en posant des questions, nous pouvons attirer l'attention sur certains facteurs qui paraissent incontournables dans l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour.

La première question est la suivante : tant que des personnes seront privées de tout droit, pauvres sans y être pour rien, condamnées à la maladie, à la faim et à la mort, privées de chances d'éducation et victimes de relations d'inégalité entre les États, de guerres locales ou de crises locales non résolues – en un mot, aussi longtemps qu'il y aura des personnes qui ont tout perdu, qui savent qu'elles n'obtiendront jamais rien et à qui il ne reste qu'une chose : leur vie, sera-t-il difficile d'exploiter ce gisement malheureusement inépuisable et d'y recruter d'éventuels terroristes?

La seconde et dernière question est la suivante : sera-t-il difficile de retourner des individus ou des groupes, dans ce gisement de pauvreté et de désespoir, contre ceux qui leur sont décrits comme étant à l'origine de leur situation, en particulier lorsque ce combat est présenté en termes de la loyauté à la foi, d'idéaux élevés et même de martyre?

Voilà les questions. Nous devons pouvoir trouver les réponses et agir en conséquence.

La République de Croatie souligne une fois de plus sa ferme conviction que le recours à la force, bien qu'indispensable et inévitable, ne résoudra rien à long terme. Une approche unilatérale de la lutte contre le terrorisme n'arrivera à rien non plus, pas plus qu'une action préventive entreprise en dehors de l'ONU. Nous tenons absolument à ce qu'un consensus soit atteint sur le thème de notre débat. Nous ne voulons pas ouvrir de nouvelles polémiques avec ces vues, mais nous jugeons nécessaire de les présenter, car telle est notre pensée et notre vision des choses.

Nous estimons également qu'il est nécessaire, voire indispensable, de présenter notre opinion que la seule vraie réponse à la question de savoir comment éliminer la menace que fait peser le terrorisme sur la sécurité mondiale est de s'attaquer à ses causes sous-jacentes les plus profondes, de mettre l'accent sur les politiques de développement, de renforcer les efforts visant à établir des relations internationales équitables, de démonopoliser la guerre contre le terrorisme et de favoriser sa mise en œuvre universelle, fondée sur une solidarité et une confiance renouvelée de tous les acteurs internationaux – et c'est là à notre avis que l'ONU joue un rôle clef.

Évitons toute confusion : en nous concentrant sur l'environnement qui sert de terreau au terrorisme, nous ne tentons de justifier personne. Nous n'avons pas non plus oublié que certains tentent d'utiliser le terrorisme à des fins spécifiques qui, en règle générale, n'ont rien de commun avec les motivations des terroristes fanatiques ou endoctrinés. Cependant, nous affirmons que si ce réservoir de terroristes éventuels venait à s'épuiser, ceux qui les exploitent perdraient l'outil qui leur permet d'atteindre leurs objectifs.

Tous les indicateurs montrent que nous sommes à l'aube de l'établissement de nouvelles relations au sein de la communauté internationale – sur le plan des relations économiques, mais aussi politiques. La structure mise en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale donne des signes d'usure. Il faut la renforcer et l'élargir – en bref, la moderniser et l'adapter à notre époque. Cette conclusion est confirmée de façon pressante par les crises auxquelles nous sommes confrontés – les crises financière, économique, alimentaire et énergétique – et également par le terrorisme planétaire.

Si nous ne voulons pas que la situation tourne à l'anarchie pure et au chaos, nous devons prendre les choses en main – maîtriser la situation. Mais nous devons le faire en regardant la réalité en face, au lieu de fermer les yeux.

Cette enceinte est un lieu privilégié pour débattre de toutes ces questions. Les Nations Unies sont l'instance de prise de décision par excellence – ces mêmes Nations Unies qui, il y a 60 ans, ont adopté la

Déclaration universelle des droits de l'homme, l'un des documents fondamentaux qui visent à régir la conduite des États et tous les aspects des relations internationales.

Dans sa contribution au débat sur le danger que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité internationales, la République de Croatie tient à souligner plus particulièrement l'importance fondamentale du respect des droits de l'homme, et à quel point il est absolument inacceptable de compromettre ou de limiter ces droits sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Il est tout aussi inacceptable de justifier le terrorisme en invoquant une religion ou en l'identifiant à une croyance ou à une nation.

Par conséquent, nous avons besoin d'une nouvelle solidarité internationale dans la lutte contre ce fléau qui nous menace tous, actuellement ou potentiellement. Nous devons tous mener cette guerre, unis au sein d'une coalition mondiale fondée sur l'égalité et la confiance mutuelle. Cette solidarité est de fait l'un des aspects du nouveau multilatéralisme qui est mentionné de plus en plus souvent.

L'ONU doit être le lieu d'où l'on coordonnera, du moins sur le plan politique, tous les efforts visant à contrôler puis éliminer le terrorisme, partout dans le monde, et à le reléguer au niveau des incidents mineurs. En aucun cas nous ne pouvons ni ne saurions nous réconcilier avec le terrorisme ou l'accepter comme un mal inévitable dans le monde d'aujourd'hui. L'avenir du monde est entre nos mains.

Les fondateurs de l'Organisation ont mentionné les générations futures dans la Charte des Nations Unies. Mais ils n'étaient pas les seuls à avoir une responsabilité envers elles. Nous avons en partage le même devoir. Nous tous, membres de la communauté internationale, partageons cette responsabilité envers les générations à venir. Ne l'oublions jamais!

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole à M. Sven Alkalaj, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège et un plaisir d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui et de faire part de nos réflexions sur le sujet de plus en plus important de la relation entre la sécurité mondiale et le terrorisme international. Au nom de la Bosnie-Herzégovine, j'adresse nos meilleurs vœux de succès au Gouvernement croate pour sa présidence du Conseil ce mois-ci. L'ordre du jour d'aujourd'hui et la présence du Président de la Croatie, M. Stjepan Mesić, devraient une fois encore montrer l'importance que la Croatie et les pays de la région accordent à la question du terrorisme, qui a fait des centaines de victimes civiles innocentes.

Assurément, face aux diverses formes, méthodes et manifestations du terrorisme international, nos sociétés et le monde moderne sont confrontés à de tels défis qu'il devient indispensable de repenser les approches actuelles en matière de prévention et de lutte contre ce phénomène, et de réaffirmer ce faisant la nécessité de renforcer la coopération internationale à cet égard. Je ne doute pas que l'approche de la coopération prévaudra et donnera de bons résultats. Cela permettra en même temps de faire une importante contribution au renforcement de la sécurité mondiale.

D'emblée, je tiens à souligner que la Bosnie-Herzégovine demeure pleinement déterminée à lutter contre ce fléau et qu'elle continuera à apporter une contribution essentielle à cet égard. La Bosnie-Herzégovine continue à investir des efforts considérables dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et elle a été confirmée comme un membre actif de la coalition antiterroriste, déterminé à combattre tous types d'activités terroristes, notamment par le renforcement de ses capacités institutionnelles et par l'harmonisation de sa législation avec les conventions et protocoles pertinents de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine a également conclu une série de traités et d'accords bilatéraux concernant la coopération de la police avec d'autres pays de la région et au-delà dans le cadre de sa lutte contre le terrorisme. La plupart des mesures énoncées dans notre stratégie de lutte contre le terrorisme, adoptée en juillet 2006, ont été mises en œuvre avec succès. Le Ministère de la sûreté de Bosnie-Herzégovine suit étroitement et en permanence la situation dans le monde à cet égard et travaille actuellement à la rédaction d'un nouveau document national sur la lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme de notre pays.

À l'échelon international, notre pays coopère activement avec le Comité contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne l'application de la

résolution 1373 (2001) et la mise en œuvre des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. La mission de suivi du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées s'est rendue en Bosnie-Herzégovine en mai 2006 et a officiellement reconnu les efforts que déploient nos autorités nationales pour appliquer les sanctions et prendre des mesures efficaces contre la menace du terrorisme. Ce même comité a également reconnu la nécessité d'une assistance technique plus poussée, notamment pour ce qui est du renforcement et de la modernisation de nos capacités en matière de contrôle de l'immigration et des frontières.

Ce comité et le Comité contre le terrorisme ont effectué une visite sur le terrain en Bosnie-Herzégovine en novembre 2007, et nous espérons que leurs conclusions prochaines nous aideront à nous acquitter de nos obligations internationales et à promouvoir davantage notre lutte légitime contre le terrorisme. Conçues pour améliorer la coopération et la communication entre les États Membres, les nouvelles méthodes de travail des comités et organes de lutte contre le terrorisme nous aideront assurément à atteindre notre objectif commun – contrer et prévenir les attentats terroristes.

Combattre le terrorisme et s'attaquer à ses causes profondes afin de prévenir les insurrections et la propagation des actes terroristes est aujourd'hui l'une des questions les plus épineuses de l'ordre du jour des Nations Unies. Il est assurément opportun de convoquer cette réunion sur une question internationale aussi importante et cela s'imposait, notamment à la lumière de la récente tragédie de Mumbai, en Inde. La Bosnie-Herzégovine condamne avec force ces attaques terroristes odieuses, et je saisis cette occasion pour réitérer toutes nos condoléances aux familles des victimes et au peuple ami de l'Inde.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est un moyen efficace de donner une réponse multilatérale coordonnée au terrorisme et de comprendre les conditions particulières propres à chaque région et à chaque pays. Nous sommes convaincus que la bonne connaissance que les organisations régionales ont de la situation de leurs régions pourrait favoriser la mise en place de réponses rapides et appropriées aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

L'assistance technique fournie par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et d'autres organisations régionales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme a aidé la Bosnie-Herzégovine à procéder aux réformes nécessaires à la pleine intégration du pays dans les structures de sécurité euro-atlantiques.

Cette assistance extrêmement précieuse a amélioré le fonctionnement des structures pertinentes de l'État – ministères, organismes et autres organes d'État – et renforcé la contribution de la Bosnie-Herzégovine à l'approche commune adoptée par la communauté internationale pour accroître la sécurité aux niveaux national, régional et international.

Demain, nous célébrerons le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La lutte contre le fléau du terrorisme ne devrait pas empêcher les États de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire. Il nous appartient de trouver le juste équilibre entre les préoccupations de sécurité nationale légitimes et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales de nos citoyens.

Je tiens à réaffirmer que la Bosnie-Herzégovine demeure résolue à œuvrer à prévenir et combattre efficacement cette menace mondiale, et qu'elle est prête à fournir son aide et son appui aux efforts internationaux déployés à cette fin.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État des affaires extérieures de l'Inde.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres de cet organe qui ont condamné avec force les attaques terroristes odieuses perpétrées récemment à Mumbai et qui ont exprimé leurs condoléances.

L'attentat terroriste commis à Mumbai entre le 26 et le 29 novembre a marqué une escalade qualitativement nouvelle et dangereuse du terrorisme auquel l'Inde a à faire face depuis plus de 20 ans. Au cours de cette période, comme cela a été le cas pour l'attentat de Mumbai, les principaux actes de terrorisme commis en Inde ont été parrainés et organisés par des groupes et des forces situés de l'autre côté de nos frontières. L'attentat de Mumbai a montré

clairement que le terrorisme est une menace directe à la paix et à la sécurité internationales.

Je voudrais rappeler brièvement ce que nos enquêtes ont, à ce jour, révélé sur cet attentat.

Un groupe composé de 10 terroristes de l'organisation terroriste mondiale Lashkhar-a-Tayyiba, est arrivé à Mumbai dans la soirée du 26 novembre 2008. Il s'est séparé en quatre sous-groupes qui se sont dirigés vers des cibles présélectionnées, dont un café fréquenté par des touristes indiens et étrangers, et deux grands hôtels. Chaque terroriste était armé et équipé de fusils AK-47, de pistolets, de grenades, d'explosifs et de moyens de communication.

L'attentat terroriste a été mené comme une opération de commando, ce qui montre que les auteurs avaient suivi un entraînement professionnel d'ordre général et plus spécifique pour cet attentat précis. On leur a appris à être impitoyables et inhumains. Ils ont tiré sans discernement sur des passagers innocents, y compris des femmes et des enfants, à la gare ferroviaire et dans d'autres lieux publics. Dans les hôtels, ils ont pris des otages qu'ils ont ensuite massacrés. Ce n'est pas par hasard qu'il s'est agi là de la première attaque terroriste commise en Inde où des étrangers ont été mis à part et ciblés.

Neuf terroristes ont été abattus par nos forces de sécurité et l'un d'eux a été appréhendé. Son interrogatoire a révélé que les agresseurs avaient été entraînés au Pakistan et étaient venus de Karachi en bateau. Ils ont pénétré dans les eaux territoriales indiennes, se sont emparés d'un bateau indien dont ils ont tué l'équipage. Ensuite, ils se sont rendus à Mumbai pour y semer la terreur et la désolation. Cent soixante-dix-neuf personnes, dont 26 étrangers, ont trouvé la mort, tandis que 296 autres, dont 22 étrangers, ont été blessées au cours de l'attentat qui avait pour objectif de tuer et de blesser autant de personnes que possible.

D'autres villes indiennes, dont Jaipur, Delhi et Ahmedabad, ont également été victimes d'attaques terroristes. Nous avons demandé au Conseil de sécurité d'interdire le groupe pakistanais Jamaat-ud-Dawa, car c'est une organisation terroriste qui doit être proscrite conformément à la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont responsables des attentats terroristes de Mumbai, doivent être traduits en justice, où qu'ils se trouvent.

La lutte contre le terrorisme exige une véritable coopération internationale afin que les responsables, où qu'ils soient, aient à répondre de leurs actes. Les organisateurs, les financiers et ceux qui assurent la logistique de ces attentats terroristes doivent être punis. Ceux qui fournissent un appui idéologique et moral à ce phénomène maléfique doivent également comparaître devant la justice.

Le terrorisme n'est pas le fruit du hasard. Il est planifié et financé. Il exige une organisation méticuleuse, des armes et des abris sûrs. Lorsque des actes terroristes sont perpétrés, le monde est sous le choc. Ce qui ne se voit pas facilement, c'est ce qui a précédé ces actes. Dans le cas de Mumbai, les choses sont claires. La piste est clairement marquée, mais lorsque des attentats terroristes bénéficient d'une aide qui permet de couvrir leurs traces, nous devons tous, ensemble et séparément, veiller à les révéler au grand jour et veiller aussi à ce que les terroristes soient traduits en justice.

Rien – qu'il s'agisse de doléances religieuses, de différends ou d'idéologie – ne peut être invoqué par qui que ce soit pour justifier le terrorisme. Cela est absolument inacceptable. Brouiller les pistes derrière un écran de poussière afin que les marchands de terreur puissent se cacher n'est acceptable ni pour nous, ni pour aucune autre société civilisée.

Les terroristes sont l'ennemi du peuple. Lorsque les actes de groupes terroristes sont utilisés pour servir les intérêts politiques des États, cela devient une combinaison mortelle. Une machine de terreur est créée. L'Inde a fait l'expérience de ces machines, qui doivent être éliminées. Il faut rompre le lien qui existe entre l'État – ou des éléments au sein de l'État – et des organisations terroristes, et il faut éliminer les groupes ou les personnes qui inculquent, organisent, planifient et financent la terreur et prendre également d'autres mesures.

En conséquence, dans le contexte du présent débat, nous demandons au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à la communauté internationale de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, la Jamaat-ud-Dawa et autres organisations similaires doivent être proscrites partout dans le monde et des sanctions efficaces doivent leur être imposées. Leur pays d'origine doit prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à leurs opérations. Il faut également faire savoir que les auteurs des actes de terrorisme doivent être traduits en

justice et ne pas se voir offrir l'asile par certains États. Il faut mettre immédiatement en place des mesures pratiques aux niveaux mondial et national en vue d'extirper la menace de la terreur. La convention générale sur le terrorisme international que l'Inde a proposée en 1996 doit être adoptée sans plus tarder afin de mettre en place un cadre de lutte contre le terrorisme basé sur le droit international. Ce cadre ne peut être prisonnier de définitions alors que les terroristes continuent de faucher des vies innocentes.

Nos populations demandent à la communauté internationale de poursuivre avec détermination et d'éliminer les organisations terroristes. Le monde doit agir avec fermeté et de manière concertée pour prévenir de nouveaux attentats. L'Inde agira afin de sauvegarder et de protéger son peuple de ces attentats odieux, même si cette tâche est longue et difficile. Nous avons fait preuve de retenue face aux attentats terroristes. Nous devons faire notre devoir vis-à-vis de notre peuple et prendre toutes les mesures que nous considérons nécessaires pour le défendre et le protéger. La Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes du droit international, notamment le droit de légitime défense, nous fournissent le cadre nécessaire pour nous acquitter de ces responsabilités.

Tel est le message que mon Gouvernement et mon peuple adressent au Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de dire comment l'Australie évalue les menaces que le terrorisme représente actuellement pour la sécurité internationale.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour faire part du dégoût que nous inspirent les attentats perpétrés récemment à Mumbai et les condamner. L'Australie réitère sa sympathie et sa solidarité au Gouvernement et au peuple indiens. Je sais que les Australiens ont été profondément choqués par ces attentats, non seulement parce que nous avons perdu deux de nos ressortissants, mais également en raison du caractère aveugle de ces actes et de la cruauté avec laquelle ils ont été commis. Ils ont été bien organisés et délibérés, ce qui a certainement demandé une préparation, une planification, une facilitation et une formation importantes. Il ne faut ménager aucun effort pour traduire leurs auteurs en justice et faire en sorte qu'ils ne se reproduisent jamais.

De l'avis de l'Australie, même si l'on fait des progrès dans la lutte contre l'extrémisme violent s'inspirant d'Al-Qaida, le terrorisme va probablement continuer d'être un obstacle à la sécurité mondiale dans un avenir prévisible. En effet, à chaque fois qu'on est tenté de se dire que ce problème n'est plus d'actualité, on nous rappelle de manière cruelle combien de chemin nous devons encore parcourir.

L'idéologie que véhicule cet extrémisme exerce un attrait sur toutes les générations et continue d'attirer de nouveaux adeptes malgré les violences effroyables auxquelles il a donné lieu. Al-Qaida continue d'être à l'avant-garde de ce mouvement. Il a lui-même planifié et perpétré des attentats et a financé et facilité les attentats commis par d'autres. Il a également créé une machine de propagande mondiale sophistiquée, qui a à son tour inspiré d'autres terroristes.

Dans le même temps, nous reconnaissons également que l'extrémisme qui s'inspire d'Al-Qaida n'a jamais été tributaire d'un seul groupe ou d'une seule organisation suprêmes. Sa nature fluide et décentralisée est illustrée par le phénomène du terrorisme dit national, commis en grande partie dans des pays développés par des personnes radicalisées et organisées de manière indépendante.

La nature évolutive et persistante de la menace terroriste appelle une stratégie internationale à long terme. Aucun pays ne peut lutter efficacement contre le terrorisme par ses propres moyens. Le Gouvernement australien reconnaît que, pour protéger l'Australie et les Australiens de la menace du terrorisme, la coopération internationale est essentielle. Notre participation internationale à la lutte contre le terrorisme se fonde sur trois éléments essentiels : la concertation politique, y compris grâce à ce débat; la collaboration opérationnelle; et le renforcement des capacités antiterroristes avec les partenaires internationaux. L'Australie appuie également le travail capital mené par l'ONU en vue de mettre au point un cadre juridique global dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de promouvoir la coopération entre les États Membres pour combattre le terrorisme.

Comme l'a souligné le représentant du Costa Rica, l'efficacité de la lutte contre le terrorisme ne dépend pas seulement de solutions purement militaires; elle exige des activités dans les domaines de la police, de la politique, du renseignement et du développement, comme cela a été souligné par un certain nombre d'orateurs aujourd'hui. Pour réduire effectivement les

attentats terroristes, il faut conjuguer une réponse appropriée sur le plan de la sécurité à des stratégies plus vastes pour renforcer la cohésion sociale et la résilience communautaire et minimiser l'attrait exercé par l'idéologie radicale qui mène à l'extrémisme violent. En outre, nous reconnaissons que les structures organisationnelles souples et en réseaux des groupes terroristes leur permettent de tirer rapidement parti des nouvelles technologies. Pour contrer l'influence de la propagande extrémiste sur l'Internet et ailleurs ainsi que pour lutter le cyberterrorisme, les gouvernements doivent faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une capacité d'adaptation et de collaboration accrue.

Une des préoccupations importantes de la communauté internationale lorsqu'elle examine les liens existants entre le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité mondiale est suscitée par la menace liée à l'acquisition et l'utilisation de matériaux chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires par des terroristes. L'Australie appuie vigoureusement les efforts déployés pour prévenir cela dans le cadre de mesures telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Les efforts de renforcement des capacités antiterroristes et de collaboration opérationnels déployés par l'Australie se poursuivront, notamment en Asie du Sud-Est. Les principales organisations terroristes de la région ont été considérablement perturbées par les actions antiterroristes fructueuses menées par l'Indonésie et d'autres gouvernements régionaux, mais les groupes terroristes sont résilients et n'ont pas abandonné leurs objectifs violents. Les groupes dissidents et les cellules indépendantes continuent de poser une menace. Nous poursuivrons notre travail avec les Gouvernement de notre région pour veiller à consolider les victoires que nous avons remportées dans le cadre de cette lutte.

L'Australie est également déterminée à élargir sa coopération avec les pays de l'Asie du Sud. La région frontalière entre le Pakistan et l'Afghanistan reste aux premières lignes de la lutte contre le terrorisme. Toutes les nations souhaitent ardemment que l'Afghanistan ne redevienne jamais une base d'exportation d'activités terroristes et un foyer terroriste en Asie du Sud et dans la périphérie.

Enfin, dans l'esprit de l'initiative de l'Alliance des civilisations prise par le Secrétaire général et d'autres activités centrées sur le dialogue interconfessionnel, l'Australie travaille avec des gouvernements régionaux pour mettre en exergue nos valeurs communes fondées sur la tolérance, la non violence, le respect de la dignité humaine, la diversité et le pluralisme, ainsi que notre condamnation constante, sans équivoque et vigoureuse du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette séance, ainsi que de la déclaration nationale très ferme qu'il a prononcée. Je le remercie également d'avoir préparé une déclaration présidentielle en vue de son adoption à la fin de ce débat.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saluer la présence à la direction de ce débat de S. E. M. Stjepan Mesić, Président de la République de la Croatie. Je voudrais également féliciter votre pays, la Croatie, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et remercier votre délégation pour l'organisation de cet important débat.

La recrudescence des attentats terroristes à travers le monde, dont les derniers qui ont endeuillé la ville de Mumbai, en Inde, rappellent que la vigilance et la coopération internationale sont toujours de mise face à cette menace à la paix et la sécurité internationales. L'Algérie condamne avec fermeté les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels que soient le lieu et le contexte où ils sont commis.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle de chef de file à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Son action se doit d'identifier des objectifs concrets à atteindre. À ce titre, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies doit se traduire par un engagement ferme de tous les États Membres, seul à même de donner les résultats escomptés.

Réagir aux conséquences des actes terroristes ne saurait suffire, et une approche préventive s'impose, tant la menace terroriste est évolutive et les terroristes ont de plus en plus recours à l'usage de moyens sophistiqués et de tactiques complexes pour tromper la vigilance des États.

Entre autres aspects, la primauté doit être donnée à la lutte contre le financement du terrorisme. Les circuits qui assurent le financement du terrorisme

doivent être asséchés. Ces derniers se développent à travers les diverses formes de crimes organisés, comme la contrebande, le trafic de drogue, le trafic d'armes et, récemment aussi, les cas de piraterie et de prise d'otages.

Le financement des groupes terroristes par les rançons des prises d'otages semble devenir un moyen des plus lucratifs recherché par les terroristes. L'Algérie met en garde contre cette vision à court terme qui consiste à obtempérer aux exigences des terroristes sans se soucier des conséquences d'une telle soumission.

Il convient, par ailleurs, de continuer à analyser et à traiter les causes donnant naissance au terrorisme et favorisant son expansion. L'objectif n'est pas de l'excuser mais de le comprendre pour mieux le combattre. La Stratégie antiterroriste mondiale a reconnu cet impératif en lui consacrant un de ses piliers.

Les jeunes recrues des groupes criminels ne sont pas des terroristes par atavisme familial ou religieux. Ils sont victimes de la conjonction de plusieurs facteurs, dont l'absence d'horizons et de perspectives et les effets néfastes de la propagande des promoteurs des idéologies extrémistes, fanatiques et fatalistes. Ceux-là ne laissent souvent que peu d'espoir à un avenir meilleur pour cette catégorie sociale très sensible.

En outre, les études engagées par l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, de concert avec certains États Membres, dont l'Algérie, au sujet des cas de réhabilitation de terroristes repentis sont d'un apport précieux. Tirer les leçons de ces expériences malheureuses est un moyen d'éclairer ceux qui risquent d'être séduits par la propagande terroriste.

Il faut souligner qu'à ce titre, l'Internet continue de constituer le maillon faible de l'action antiterroriste de la communauté internationale. En dépit des diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité, aucun progrès substantiel n'a été enregistré en vue de parer à la diffusion des messages faisant l'apologie du terrorisme sur ce support. L'expérience a montré que les terroristes maîtrisent la technologie informatique dans le but de recruter, former ou financer leurs actes. Les réticences devraient être surmontées afin de permettre à la communauté internationale de s'engager dans des actions collectives concrètes sur ce volet.

L'Algérie salue l'engagement continu du Conseil de sécurité dans la lutte contre le terrorisme. Ses organes subsidiaires, le Comité contre le terrorisme, le Comité 1267 et le Comité 1540, jouent un rôle déterminant dans la mobilisation des efforts et la coordination de l'action de la communauté internationale. Celle-ci devrait se focaliser sur l'aide à apporter aux États en développement qui manquent des moyens humains et matériels nécessaires leur permettant de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents. L'apport des pays développés en matière d'assistance technique se doit d'être à la hauteur des défis. Le contrôle des frontières, le développement des systèmes financiers défaillants et le contrôle des trafics d'armes figurent parmi les créneaux essentiels à traiter.

À cet égard, il convient de souligner l'importance du renforcement de la coopération avec les instances régionales spécialisées à travers, entre autres, les programmes d'assistance technique. Les organisations régionales et sous régionales, au fait des réalités du terrain et des contraintes spécifiques à chaque région, ont une contribution cruciale à apporter.

Au niveau africain, le Centre d'études et de recherches sur le terrorisme d'Alger joue, en dépit de ses moyens limités, un rôle de plus en plus actif dans la mobilisation, l'encadrement et la formation des personnels africains en charge de la lutte antiterroriste. Il est de ce fait l'interlocuteur indiqué qu'il faudrait encourager et associer aux diverses actions de formation, d'assistance technique et de consultation.

Enfin, face au fléau du terrorisme, l'Algérie voudrait réitérer son appel à la communauté internationale pour qu'elle s'élève au-dessus des clivages régionaux, idéologiques et politiques en vue d'affronter, dans l'unité, ce fléau et ses causes sous jacentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souhaite exprimer ma reconnaissance pour l'occasion donnée à ma délégation de participer à cette séance du Conseil de sécurité, et de féliciter la Croatie et le Président de la République de Croatie d'avoir organisé ce débat public sur les menaces à la paix et à la sécurité internationale causées par des actes terroristes. Dans ce contexte, je souscris pleinement à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

Le monde est toujours sous le choc des événements tragiques survenus récemment à Mumbai et des actes terroristes aveugles perpétrés contre la population civile qui ont fait l'objet de la condamnation universelle. De même, il y a quelques jours seulement, l'Espagne a été de nouveau victime d'actes terroristes comme l'ont été de nombreux pays dans un passé plus ou moins récent. La communauté internationale ne peut rester impassible face à cette violence terroriste qui nous touche nous, qui cause la mort d'innocents, qui nous empêche de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et qui a des effets déstabilisants sur la coexistence pacifique des pays.

Par conséquent, il est nécessaire d'engager une action ferme et soutenue au niveau multilatéral, dans laquelle les Nations Unies jouent un rôle central en tant que garant de la légalité internationale pour coordonner les interventions des États et des organisations universelles et régionales dans la lutte contre le terrorisme.

Le système des Nations Unies a joué un rôle important dans la lutte antiterroriste. C'est pourquoi il dispose d'instruments normatifs pertinents, comme les 16 conventions et protocoles internationaux qui existent dans ce domaine et qui viennent s'ajouter aux nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et aux autres mesures adoptées par les organismes et les comités spéciaux, notamment les comités créés par le Conseil. La communauté internationale a fait un important pas en avant en 2006, lorsque l'Assemblée générale a adopté par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et son Plan d'action, qui visent à formuler un plan collectif et extrêmement complet de lutte antiterroriste en faisant appel à un ensemble d'instruments juridiques et politiques. La mise en application efficace de cette stratégie doit être une priorité pour tous, et le succès final dépendra essentiellement de la volonté politique des États Membres et des efforts de coordination déployés par cette Organisation.

Je souhaiterais rappeler l'engagement ferme de l'Espagne dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations ou les manifestations. Mon gouvernement tient à ce que ces travaux soient une priorité constante dans le programme des Nations Unies, car c'est une action multilatérale efficace qui nous permettra de combattre un phénomène de cette nature.

L'Espagne est un pays qui a été durement frappé par la violence terroriste, et c'est pourquoi elle travaille sur les plans national et international à prévenir et combattre ce fléau. Grâce à notre longue expérience en la matière, nous sommes convaincus que cette tâche difficile ne peut réussir que si elle est menée dans le strict respect de la légalité internationale, de la primauté du droit et des droits de l'homme, et avec une coopération résolue sur le plan international. L'Espagne a joué un rôle important dans l'élaboration et l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes l'un des principaux contributeurs à l'Équipe spéciale du Secrétaire général de la lutte contre le terrorisme, qui s'efforce de mettre en place les quatre grandes composantes de la Stratégie dans l'ensemble du système des Nations Unies.

L'Espagne participe donc à de nombreuses initiatives pour lutter contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, dans des domaines comme le règlement pacifique des différends, les opérations de maintien et de consolidation de la paix, l'aide au développement ou l'assistance aux victimes du terrorisme.

En outre, l'Espagne promeut activement l'Alliance des civilisations, une initiative lancée par le Secrétaire général qui vise à encourager de manière concrète l'entente mutuelle et la coopération entre les États et les peuples de toutes les cultures et de toutes les religions, sur la base des principes et valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, afin de lutter contre toutes les formes d'extrémisme et de fanatisme qui pourraient contribuer à la violence.

L'Espagne peut aussi légitimement s'enorgueillir d'être le premier État à avoir ratifié les 16 instruments internationaux élaborés au sein du système des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. Nous finançons également des projets d'assistance technique réalisés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que les activités menées par plusieurs autres entités spécialisées du système des Nations Unies.

Le terrorisme constitue une grave menace à la paix et la sécurité internationales. Ses effets sur les personnes innocentes dans toutes les régions du monde sont dévastateurs et son objectif est de réduire à néant les valeurs suprêmes consacrées par la Charte des

Nations Unies. Le moment est venu pour tous les États Membres, sous l'égide de cette Organisation, de faire preuve d'une ferme volonté politique de lutter contre la barbarie et de recourir à tous les moyens que la Charte des Nations Unies met à leur disposition.

Nous devons avancer et nous efforcer d'harmoniser nos positions afin d'être en mesure d'adopter, dans un avenir proche, une convention générale sur le terrorisme international. Les négociations sur cette convention en sont actuellement à un stade avancé au sein de l'Assemblée générale. Nous tirerons tous profit d'une telle convention, car nous sommes tous les victimes de ce fléau, auquel nous avons tous payé un lourd tribut. Nous ne pourrons avoir une riposte efficace qu'en unissant nos forces. La décision est entre nos mains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'intérêt que vous portez à cet important débat et de présider la séance d'aujourd'hui. Nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et du document de réflexion que vous avez distribué. Nous notons également avec une grande satisfaction la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon et de la Vice-Secrétaire générale au débat d'aujourd'hui.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre d'une grave menace commune à la paix et à la sécurité internationales, à savoir le terrorisme. Avant toute autre chose, je m'associe à mon gouvernement et à mon peuple pour condamner vigoureusement les atrocités commises à Mumbai il y a deux semaines. L'Afghanistan exprime ses sincères condoléances et toute sa solidarité à ses frères et sœurs d'Inde, dont nous comprenons et partageons les souffrances. En effet, quelques heures après le premier attentat à Mumbai, un autre attentat terroriste avait également lieu à Kaboul, tuant et blessant des dizaines de civils. Comprendre que Mumbai n'est qu'un exemple parmi d'autres donne encore plus à réfléchir. Pour les terroristes, le théâtre de leurs activités destructrices ne cesse de s'étendre, de Mumbai, Kaboul, Islamabad, New York, Londres et Madrid.

En Afghanistan, nous sommes tous les jours confrontés aux cicatrices et aux brûlures laissées par le terrorisme. En Afghanistan, le terrorisme spectaculaire est devenu le terrorisme de tous les jours. Le terrorisme réduit à néant les efforts quotidiens de notre gouvernement pour redonner un sentiment de sécurité aux familles, fournir une éducation à nos enfants et créer les conditions d'élections libres et régulières pour nos citoyens. Les Afghans, à tous les niveaux, subissent au quotidien le fardeau du terrorisme. Fort de cette expérience, l'Afghanistan prend part au présent débat avec un sentiment d'urgence accru.

Aujourd'hui, l'Afghanistan voudrait appeler l'attention de la communauté internationale sur les idéaux fondamentaux que le terrorisme cherche à détruire, à savoir la modération, la coexistence et la paix. Le terrorisme à un objectif ultime : en tuant les êtres humains, il espère anéantir la modération. Il espère inciter les dirigeants mondiaux à se laisser aller à une colère irréfléchie. Il aspire à créer des querelles entre les pays et à creuser des fossés entre nous. Il veut tuer la paix et nous inciter à la guerre.

Nous ne pouvons pas jouer le rôle que les terroristes ont écrit pour nous, car c'est ainsi qu'ils gagnent. Aujourd'hui, nous pouvons même porter un grand coup au terrorisme en affirmant notre volonté sincère de collaborer et de coopérer. Ce n'est qu'ensemble, en se soutenant les uns les autres, que nous pourrons vaincre le terrorisme. La coopération est la clef. C'est en coopérant que nous gagnons.

Nous devrions saluer les récentes mesures que nous avons adoptées de concert. Les Gouvernements afghan et pakistanais ont pris les premières mesures véritables pour coopérer contre cette menace commune. Nous espérons que ce nouveau climat permettra de supprimer les sanctuaires où se réfugient Al-Qaida, les Taliban et d'autres groupes terroristes et d'instaurer des relations mutuellement bénéfiques entre nos deux pays.

En outre, la récente stratégie commune que l'Afghanistan et le Pakistan ont élaborée en Turquie représente un pas en avant décisif. Nous devrions également saluer et appuyer pleinement les efforts de coopération que déploient l'Inde et le Pakistan pour enquêter sur les auteurs des attentats de Mumbai. L'ONU et tous ses États Membres doivent prendre conscience que l'appui de la communauté internationale est nécessaire aux efforts de coopération régionale pour parvenir à la paix et à la sécurité et lutter contre le terrorisme.

Lorsque nous parlons de coopération efficace, nous devons être conscients que pour être la plus solide possible, une stratégie de coopération doit être

cohérente et globale. Premièrement, la démarche incohérente que nous avons adoptée à l'égard du terrorisme dans le passé a déjà contribué à renforcer les groupes terroristes de par le monde. Nous devons comprendre que ces groupes ne sont pas tombés du ciel. Le financement des groupes terroristes a servi des politiques à court terme et à courte vue pour promouvoir certains intérêts politiques. Or, comme nous le voyons, ces groupes terroristes ripostent et causent des dégâts bien supérieurs aux quelconques avantages que nous aurions pu tirer de leur financement.

Nous devons tirer les enseignements des conséquences de nos actions passées et être conscients de celles que nous entreprenons aujourd'hui. Nous devons de manière uniforme et cohérente nous employer à éliminer les groupes terroristes. Le terrorisme ne doit bénéficier d'aucune tolérance ni d'aucun appui. En Afghanistan, notre récente initiative pour mener des pourparlers de paix respectera elle aussi ce principe de cohérence.

Deuxièmement, pour être couronnée de succès, une stratégie de coopération devrait s'attaquer au terrorisme de manière globale, en partant de ses causes profondes. Le terrorisme trouve ses adeptes parmi ceux qui sont victimes des déséquilibres socioéconomiques, des handicaps sociaux et de la pauvreté la plus profonde, et il se cache derrière le mécontentement politique populaire. Le terrorisme s'emploie à endoctriner les jeunes et les naïfs. Nous devons mettre en place des mesures et des politiques préventives pour aplanir l'iniquité sociale et économique dont les éléments terroristes se repaissent. Notre stratégie de coopération contre le terrorisme devrait viser non seulement à décapiter tel ou tel groupe terroriste, mais aussi à instaurer la sécurité, le développement et la bonne gouvernance.

En Afghanistan, nous luttons chaque jour contre le terrorisme en construisant des écoles pour nos enfants, en mettant fin à l'industrie des stupéfiants qui alimente le terrorisme, en installant des entreprises rurales pour nos citoyens afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et en fournissant de l'eau et des services d'assainissement à notre population. Nous luttons contre la corruption en renouvelant les dirigeants à la tête de nos ministères et des administrations locales. Nous formons nos forces de sécurité pour que la population n'ait pas à vivre dans la crainte. Cette approche constante et globale permettra d'améliorer notre coopération et de lutter efficacement contre le terrorisme.

Nous ne pouvons attendre le prochain attentat terroriste pour redynamiser nos efforts en faveur d'une telle stratégie de coopération. Nous ne pouvons attendre un autre attentat pour joindre nos forces. Nous devons être aussi résolus à prendre des mesures de coopération après 100 jours de paix que nous le sommes après un attentat aussi sanglant que celui de Mumbai. Les organes tels que le Conseil de sécurité devraient contribuer encore à la coopération en préconisant de nouvelles sanctions contre les groupes terroristes et les éléments et entités qui cherchent à financer et soutenir le terrorisme. Sans cet engagement cohérent et global en faveur de la coopération, nous risquons de tomber dans les pièges que nous ont tendus les terroristes. C'est en provoquant une colère irréfléchie, d'autres combats et la poursuite de la guerre, que le terrorisme gagne.

À un moment où le monde célèbre le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il convient de réaffirmer que tous les peuples, indépendamment de leur religion, de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur classe sociale ou de leur sexe, méritent de vivre sans peur, sans oppression et sans guerre. La coopération et l'unité sont ce qui nous permettra de forger un monde juste, pacifique et ferme contre la terreur. C'est en coopérant que nous gagnerons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.